

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers :****En exercice : 19****Présents : 14****Votants : 19****OBJET :**

**Marché SIVAAD
Fournitures et
équipements
d'entretien, de
nettoyage et d'hygiène
pour les collectivités
locales
SAS ADELYA
Avenant n° 1
N° 9 /2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/03/2023

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame M-Christine COURANT, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine

Absent(s) ayant donné procuration : Madame CHUI TI SING Liliane à Monsieur SABRIÉ Alain, Monsieur VINCENT Alain à Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame MASSUCCO Isabelle à Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire informe les membres du courrier du 06 janvier 2023 de Monsieur le Président du SIVAAD qui propose la mise en place d'un avenant n° 1, dans le cadre du marché signé par la commune avec la société ADELYA le 01 février 2022, Accord-cadre pour les fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales, jusqu'au 31 décembre 2023 :

- Lot n° 02 - I02 : produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors petite enfance)
- Lot n° 03 - I03 : produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces
- Lot n° 04 - I04 : produits à usage unique (hors papiers)
- Lot n° 05 - I05 : produits papiers à usage unique (hors couches)

Il indique que la SAS ADELYA a fait part au SIVAAD des charges extracontractuelles pesant sur les prix initialement prévus au Bordereaux des Prix Contractuels, établis en Août 2021. Ces charges engendrées par les hausses de prix des fournisseurs d'articles d'entretien, de nettoyage et d'hygiène durant l'année 2022, ne pourront pas être absorbées par la clause de révision des prix prévue en janvier 2023.

Par conséquent, afin d'éviter une rupture de marché et une impossibilité d'approvisionner nos services, la SAS ADELYA a produit un mémoire en réclamation, accompagné des justificatifs requis, qui ont fait l'objet de vérification.

Il est proposé la mise en place d'un avenant n° 1 qui a pour objectif d'entériner le dispositif suivant pour ces marchés :

- Une révision des prix trimestrielle (couvrant la période JANVIER / FEVRIER / MARS 2023), en lieu et place de la révision des prix annuelle prévue initialement au contrat, sur la base d'un nouveau Bordereau des Prix contractuel réévalué par la société et accompagné de justificatif approuvés par les autorités financières (attestations du Commissaire aux comptes des fournisseurs justifiant les hausses des prix des matières premières ...)
- Le règlement des commandes sur la base du nouveau BPU révisé au trimestre (sans système d'indemnisation complémentaire)

- Une clause de « revoyure » trimestrielle, permettant d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, jusqu'à son terme fixé au 31/12/2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la révision des prix telles que prévues ci-dessus, concernant le lot n° 02 – I02, le lot n° 03 – I03 - le lot n° 04 – I04 et le lot n° 05 – I05
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché signé le 01 février 2022, portant modification des prix pour circonstances imprévisibles pour les 4 lots repris ci-dessus, avec la Société ADELYA – ZI Saint Mitre – 13400 AUBAGNE

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
N. GERARDIN



- de la transmission en préfecture, le : - 3 AVR. 2023

- de la publication, le - 3 AVR. 2023

Avenant n° 1

Portant modification des prix du marché N° AOO3_HYGIENE2021
« Accord-cadre de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage
et d'hygiène pour les collectivités locales »
Lot n° 2 : 102 Produits d'hygiène corporelle en collectivité
(hors Petite Enfance), pour circonstances imprévisibles

ENTRE :

M., Maire de....., agissant pour et au nom de la commune, en vertu
d'une délibération du Conseil Municipal, en date du
(à personnaliser)

Ci-après dénommée « la commune »,

ET

La SAS ADELYA TERRE D'HYGIENE au capital de 7 000 000 €, immatriculée au RCS de PONTOISE sous
le numéro de SIREN : 348 214 404, prise en la personne de représentant légal en exercice, domicilié de
droit en cette qualité au siège social sis 10-14 Rue de la Pâture - 95870 BEZONS Cedex,

Ci-après dénommée « la SAS ADELYA ».

La commune et la SAS ADELYA sont chacune désignées par le terme de « Partie » et ensemble comme
« Les Parties ».

IL EST AU PRÉALABLE EXPOSÉ CE QUI SUIT

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en date du 12 août 2021, avec une date limite de remise des offres fixée au 24 septembre 2021, à 23h00, par le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), coordonnateur du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var, dont la Ville de est adhérente.

Au terme de cette procédure, l'accord-cadre N° AOO3_HYGIENE2021 de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales - Lot n°2 : I02 Produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors Petite Enfance), a été attribué à la SAS ADELYA.

Par délibération n° en date du, le Maire a été autorisé à signer l'**ACCORD-CADRE N AOO3_HYGIENE2021 - Fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales** », **LOT N° 2 – I02 Produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors Petite Enfance)**, lequel a été notifié à la **SAS ADELYA**, le

L'accord-cadre est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2023.

L'accord-cadre prévoit à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots une révision des prix ANNUELLE pour le lot n° 2 – I02, sur la base de l'indice INSEE suivant :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation du lot	Indices INSEE
2	<u>I02</u>	Produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors petite enfance)	10534826 - Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – A38 CK, CPF 28 – Machines et équipements n.c.a.

Une clause limitative dite « butoir » est prévue également et l'évolution du prix de règlement résultant de l'appréciation de la révision de prix (remise et rabais déduit) sera limitée à une augmentation de :

- 4 % maximum par an pour tous les lots.

Rappel du contexte :

Le 15 septembre 2022, le Conseil d'Etat a rendu un avis n° 405540, qui entérine sous certaines conditions la possibilité de réviser les clauses contractuelles portant sur les prix, afin de les adapter à la hausse des coûts des matières premières, lorsque cette disposition n'était pas prévue au marché. Le Conseil d'Etat opère un rappel du cadre juridique applicable, notamment des dispositions des articles L. 2194-1 et L. 3135-1 du Code de la commande publique, selon lesquelles un marché ou un marché de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque, notamment, les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux (1°) ou sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues (3°) ou ne sont pas substantielles (5°) ou encore sont de faible montant (6°).

Le Conseil d'Etat rappelle que les « circonstances imprévues » qui rendent nécessaires une modification sont celles qu'une autorité diligente ne pouvait pas prévoir (articles R. 2194-5 et R. 3135-5 du Code de la commande publique) et que, en pareil cas, s'agissant des marchés conclus par un pouvoir adjudicateur, chaque modification ne peut excéder 50 % du montant du marché initial, des modifications successives ne devant pas avoir pour objet de contourner les obligations de publicité et de mise en concurrence (articles R. 2194-3 et R. 3135-3 du même code).

Le 30 août 2022, la SAS ADELYA a rencontré le SIVAAD pour lui faire part de charges extracontractuelles pesant sur les prix prévus initialement au marché et ne pouvant être absorbés par la clause de révision des prix prévue en janvier 2023. Ces charges sont engendrées par les hausses de prix des fournisseurs d'articles d'entretien, de nettoyage et d'hygiène.

Le 15 novembre 2022, la SAS ADELYA a produit un mémoire en réclamation, accompagné des tableaux et justificatifs suivants, qui ont fait l'objet de vérifications par la commune :

- le **Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot n° 2 – I02**, avec une révision trimestrielle n° 1 pour la période Janvier 2023 / Février 2023/ Mars 2023 (voir annexe n° 2),
- une **attestation du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix, par famille de produits**, pour le lot n° 2 – I02, depuis le 1er juillet 2021 (voir annexe n° 3),
- les **courriers des fournisseurs attestant des hausses de prix se répercutant sur le lot n° 2 - I02** (voir annexe n° 4).

Lot n° 2 – I02 Produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors Petite Enfance)

Au vu des éléments fournis par la SAS ADELYA, on constate les faits suivants :

- Famille de produits « Mousse lavante » (1 poste impacté sur 1) : hausse de + **5,20 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022
- Famille de produits « Crèmes lavantes, savons liquides » (3 postes de prix impactés sur 3 au total) : hausses de + **8 %** à + **18,60 %** entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Savons, Crèmes désinfectants » (7 postes de prix impactés sur 7 au total) : hausses de + **4 %** à + **18,70 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Crèmes lavantes en flacon doseur » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausses de + **8,10 %** à **8,20 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Crèmes Gels mains & corps » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausses de + **5,80 %** à **8,00 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Savons en pain » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausses de + **14,70 %** à **21,84 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Distributeur » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausse de + **13,20 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.

19 postes de prix impactés sur 19 dans le BPU.

Pas de rupture d'articles.

Afin de ne pas vendre ses produits en dessous du prix d'achat, la SAS ADELYA doit répercuter ces hausses sur le prix de tous les articles du BPU du lot n° 2 I02 qui augmentent de + **4 %** à + **21,84 %** par rapport aux prix du BPU initial établi en septembre 2021.

Par conséquent, eu égard à ce nouveau contexte juridique, il est proposé de mettre en place un avenant n°1 avec la SAS ADELYA, afin de modifier la clause de révision des prix prévue au marché qui n'est plus adaptée du fait des circonstances imprévisibles survenues.

Modifications introduites par l'avenant n°1 :

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'acter les modifications suivantes du fait de circonstances imprévisibles survenues dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre AOO3_HYGIENE2021 - Accord-cadre de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales - Lot n°2 : I02 « Produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors Petite Enfance) » :

- la **modification de la clause de révision des prix** prévue initialement une fois par an, dans les conditions définies à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, **dont la nouvelle périodicité est trimestrielle,**
- la **mise en place d'une clause de « revoyure » trimestrielle,** permettant de d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, jusqu'à son terme.

IL A DONC ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de l'avenant n° 1

Depuis le début d'année 2022, la SAS ADELYA fait face à une succession de hausses des prix de matières premières entrant dans la composition de certains articles du lot n° 2 I02 : « Produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors Petite Enfance) », rendant difficile l'exécution de l'accord-cadre, dont le terme est fixé au 31 décembre 2023.

Ces circonstances imprévisibles ne pouvaient raisonnablement être prévues par les parties lors de la passation du marché et l'augmentation des dépenses qu'elles entraînent pour la SAS ADELYA ont dépassé les limites ayant pu être envisagées.

L'accord-cadre prévoit à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) une révision des prix du Bordereau des Prix Unitaires contractuel annuelle pour le lot n° 2 – I02, sur la base de l'indice INSEE détaillé à la page 2 du présent avenant. Une clause limitative dite « butoir » est prévue également et l'évolution du prix de règlement résultant de l'appréciation de la révision de prix (remise et rabais déduit) est limitée à une augmentation de 4 % maximum par an pour le lot n° 2 – I02.

Au regard des circonstances imprévisibles survenues, la clause de révision des prix sera insuffisante et ne couvrira pas le prix d'achat des articles du lot n° 2 I02 impactés par les hausses des matières premières. Par conséquent, il est proposé de la modifier, conformément aux dispositions de l'article R.2194-5 du code de la commande publique.

La révision des prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) contractuel du lot n° 2 I02 aura une périodicité trimestrielle et sera réalisée par la SAS ADELYA sur la base de justificatifs attestant des charges exceptionnelles et de leurs répercussions (*attestations du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix par famille de produits, courriers des fournisseurs justifiant les hausses des prix des matières premières...*). La SAS ADELYA s'engage à remettre les justificatifs énoncés ci-avant, à minima un mois avant la fin du trimestre de révision concerné.

Cette révision des prix trimestrielle ne doit pas avoir pour conséquence d'entraîner une hausse supérieure à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article 5 du cahier des Clauses administratives Particulières, les prix catalogue sont ajustables sur la base des nouveaux tarifs du fournisseur, à la date annuelle de changement de ces tarifs, sur lesquels sera automatiquement appliqué le taux de remise consenti au marché. Par conséquent, ils ne sont pas concernés par les dispositions du présent avenant n°1.

Article 2 : Clause de « revoyure »

Les Parties conviennent d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, tous les 3 MOIS, à compter de la notification du présent avenant n° 1 et ce, jusqu'à la fin de l'accord-cadre prévu au 31 décembre 2023.

A l'issu de chaque période de 3 mois, et après étude des éléments portés à sa connaissance par la SAS ADELYA, la commune se réserve unilatéralement la possibilité :

- de poursuivre l'exécution du marché avec une nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, dans les conditions prévues à l'article 1 du présent avenant, si les conditions économiques du marché se dégradent à nouveau,
- de poursuivre l'exécution du marché sans nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, si les conditions économiques du marché sont rétablies,

- de résilier le marché de sa propre initiative ou à la demande du titulaire à l'article 40 du CCAG-FCS, si les conditions économiques du marché n'étaient plus tenables, ou si le plafond de 50 % du montant initial du marché était atteint.

Dans le cas de l'application d'une nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, celle-ci sera entérinée par un nouvel avenant.

Article 3 : Synthèse générale financière

Conformément à l'article R.2194-3 du code de la commande publique, la mise en place de l'avenant n° 1 ne doit pas avoir pour effet une hausse supérieure à 50 % du montant du marché initial.

Article 4 : Prolongation des délais

Sans objet.

Article 7 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 prend effet à compter de sa date de notification, après signature par les parties.

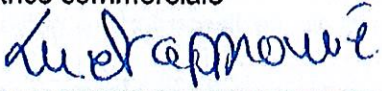

Article 8 : Dispositions générales

Toutes les autres clauses du marché n° AOO3_HYGIENE2021 « Accord-cadre de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales » - Lot n°2 : I02 « Produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors Petite Enfance) » sont inchangées et devront être exécutées telles qu'elles ont été définies dans les pièces contractuelles du marché, jusqu'à son terme le 31 décembre 2023.

Fait à Aubagne....., Le 16 décembre 2022.....

En trois exemplaires originaux

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »

Pour la SAS ADELYA,	Pour la Commune,
Madame Caroline KAHANA, Directrice commerciale  	Le Maire

ak



Annexes :

- ANNEXE N° 1 : **Pouvoir de signature à Madame Caroline KAHANA**, représentant la SAS ADELYA, dument habilitée.
- ANNEXE N° 2 - **Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot n° 2 – I02**, avec une révision trimestrielle n° 1 pour la période de Janvier 2023 / Février 2023/ Mars 2023.
- ANNEXE N° 3 - **Attestation du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix, par famille de produits, pour le lot n° 2 – I02**, depuis le 1er juillet 2021.
- ANNEXE N° 4 - **Courriers des fournisseurs attestant des hausses de prix se répercutant sur le lot n° 2 I02.**

NOTIFICATION DE L'AVENANT N° 1 AU TITULAIRE (Date de prise d'effet)

En cas d'envoi de l'avenant n° 1 au titulaire par courrier recommandé avec AR : agraffer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire, valant date de notification.

En cas de remise de l'avenant n° 1 au titulaire : faire compléter et signer le récépissé ci-dessous :

Le titulaire apposera la formule : <i>« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant n° 1 »</i>	
A	Le Signature

Pour mémoire : Date et signature originales

ck

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 083-218301323-20230330-9_2023-DE

ACCORD-CADRE N° AOO3_HYGIENE2021
 Fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités Locales
 Lot n° 2 : 102 Produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors Petite Enfance)

AVENANT N° 1

ANNEXE N° 2 - Révision trimestrielle N° 1 - JANVIER / FEVRIER / MARS 2023

Bordereau des Prix Unifaires contractuel

N° PRX	DESIGNATION BPU valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	PRX BPU INITIAL		BPU REVISE DANS LE CADRE DE L'AVENANT N° 1	
						Prix unitaire remis de votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remis de votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remis de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
102-001	Mousse lavante Adapté au distributeur mousse sans contact, Parfum : floral ou fruité. Cartouche de 1,2l	MOUSSE REFRESH FOAM 1L2L	48042C / Catalogue général ADELTA / P 977	La cartouche	0,00%	10,610 €	11,162 €	Avenant n°1 JANVIER / FEVRIER / MARS 2023 (P-1)	5,20%
102-002	Savon ultra doux En poche souple, Parfum : floral ou fruité, Cartouche de 1l	SAVON ULTRA DOUX AIRLES 1L	48150B / Catalogue général ADELTA / P N/A	La cartouche	0,00%	2,767 €	3,281 €		18,60%
102-003	Savon doux Solution lavante glycinée, Ph produit pur 6,5 environ (neutre) Bidon de 5 kg	SAVON DOUX ANIOSAPE SKG	48110A / Catalogue général ADELTA / P 981	Le bidon	0,00%	12,372 €	13,360 €		8,00%
102-004	Crème lavante pour les mains Usage régulier. Ph 7/7,5 environ. Parfum : amande douce ou autre à préciser. Bidon de 5l	CREME LAVANTE SKG	48002J / Catalogue général ADELTA / P 980	Le bidon	0,00%	3,483 €	3,763 €		8,11
102-005	Savon bactéricide mains Formule hypoallergénique, usage fréquent. Cartouche de 900ml	LOTION ANTIBAC CARTOU 900ML	48043G / Catalogue général ADELTA / P N/A	La cartouche	0,00%	4,231 €	4,443 €		5,00
102-006	Crème lavante bactéricide Pour la restauration collective. Ph 6/7 environ. NF EN 1499, NF EN 1276 Bidon de 5kg	LOTION DESINF ULTRABAC SKG	48312B / Catalogue général ADELTA / P N/A	Le bidon	0,00%	7,883 €	8,524 €		8,10

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
 Reçu en préfecture le 03/04/2023
 Publié le
 ID : 083-218301323-20230330-9_2023-DE



CLX

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 083-218301323-20230330-9_2023-DE

Avenant n° 1

**Portant modification des prix du marché N° AOO3_HYGIENE2021
« Accord-cadre de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage
et d'hygiène pour les collectivités locales »
Lot n° 3 : I03 Produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces,
pour circonstances imprévisibles**

ENTRE :

M., Maire de....., agissant pour et au nom de la commune, en vertu d'une
délibération du Conseil Municipal, en date du
(à personnaliser)

Ci-après dénommée « la commune »,

ET

La **SAS ADELYA TERRE D'HYGIENE** au capital de 7 000 000 €, immatriculée au RCS de PONTOISE sous
le numéro de SIREN : 348 214 404, prise en la personne de représentant légal en exercice, domicilié de droit
en cette qualité au siège social sis 10-14 Rue de la Pâtur - 95870 BEZONS Cedex,

Ci-après dénommée « la SAS ADELYA ».

La commune et la SAS ADELYA sont chacune désignées par le terme de « Partie » et ensemble comme « Les
Parties ».

IL EST AU PRÉALABLE EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en date du 12 août 2021, avec une date limite de remise des offres fixée au 24 septembre 2021, à 23h00, par le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), coordonnateur du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var, dont la Ville de [REDACTED] est adhérente.

Au terme de cette procédure, l'accord-cadre N° AOO3_HYGIENE2021 de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales - Lot n° 3 : I03 Produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces, a été attribué à la SAS ADELYA.

Par délibération n° [REDACTED] en date du [REDACTED], le Maire a été autorisé à signer l'**ACCORD-CADRE N AOO3_HYGIENE2021 - Fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales** », **Lot n° 3 : I03 Produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces**, lequel a été notifié à la **SAS ADELYA**, le [REDACTED]

L'accord-cadre est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2023.

L'accord-cadre prévoit à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots une révision des prix ANNUELLE pour le lot n° 3 – I03, sur la base de l'indice INSEE suivants:

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation du lot	Indices INSEE
3	I03	Produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces (hors biocides)	Indice de prix d'importation de produits industriels – CPF 20.42 – Parfums et produits pour la toilette - Toutes zones – Base 2015 – Données mensuelles brutes – Identifiant 01053571

Une clause limitative dite « butoir » est prévue également et l'évolution du prix de règlement résultant de l'appréciation de la révision de prix (remise et rabais déduit) sera limitée à une augmentation de :

- 4 % maximum par an pour tous les lots.

Rappel du contexte :

Le 15 septembre 2022, le Conseil d'Etat a rendu un avis n° 405540, qui entérine sous certaines conditions la possibilité de réviser les clauses contractuelles portant sur les prix, afin de les adapter à la hausse des coûts des matières premières, lorsque cette disposition n'était pas prévue au marché. Le Conseil d'Etat opère un rappel du cadre juridique applicable, notamment des dispositions des articles L. 2194-1 et L. 3135-1 du Code de la commande publique, selon lesquelles un marché ou un marché de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque, notamment, les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux (1°) ou sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues (3°) ou ne sont pas substantielles (5°) ou encore sont de faible montant (6°).

Le Conseil d'Etat rappelle que les « circonstances imprévues » qui rendent nécessaires une modification sont celles qu'une autorité diligente ne pouvait pas prévoir (articles R. 2194-5 et R. 3135-5 du Code de la commande publique) et que, en pareil cas, s'agissant des marchés conclus par un pouvoir adjudicateur, chaque modification ne peut excéder 50 % du montant du marché initial, des modifications successives ne devant pas avoir pour objet de contourner les obligations de publicité et de mise en concurrence (articles R. 2194-3 et R. 3135-3 du même code).

Le 30 août 2022, la SAS ADELYA a rencontré le SIVAAD pour lui faire part de charges extracontractuelles pesant sur les prix prévus initialement au marché et ne pouvant être absorbés par la clause de révision des

prix prévue en janvier 2023. Ces charges sont engendrées par les hausses d'entretien, de nettoyage et d'hygiène.

Le 15 novembre 2022, la SAS ADELYA a produit un mémoire en réclamation, accompagné des tableaux et justificatifs suivants, qui ont fait l'objet de vérifications par la commune :

- le **Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot n° 3 – I03**, avec une révision trimestrielle n° 1 pour la période Janvier 2023 / Février 2023/ Mars 2023 (voir annexe n° 2),
- une **attestation du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix, par famille de produits**, pour le lot n° 3 – I03, depuis le 1er juillet 2021 (voir annexe n° 3),
- les **courriers des fournisseurs attestant des hausses de prix se répercutant sur le lot n° 3 I03** (voir annexe n° 4).

Lot n° 3 – I03 Produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces

Au vu des éléments fournis par la SAS ADELYA, on constate les faits suivants :

- Famille de produits « Désodorisants, Destructeurs d'odeurs, Assainissant Air » (2 postes de prix sur 3 au total) : hausses de + 3,46 % à + 13,46 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Insecticides » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausses de + 13,35 % à + 17,78 %, entre septembre 2021 et septembre 2022.
- Famille de produits « Entretien des WC, Canalisations » (9 postes de prix impactés sur 9 au total) : hausses de + 2,98 % à + 39,00 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Entretien des Sanitaires » (4 postes de prix impactés sur 4 au total) : hausses de + 2,27 % à + 23,30 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Anti-calcaires, Détartrant » (5 postes de prix impactés sur 5 au total) : hausses de + 4,99 % à + 8,24 %, entre septembre 2021 et septembre 2022
- Famille de produits « Nettoyages Difficiles » (1 poste de prix impacté sur 2 au total) : hausse de + 3,00 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Surfaces vitrées » (4 postes de prix impactés sur 4 au total) : hausses de + 8,13 % à + 8,23 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Poussières, Moquettes, Tissus » (3 postes de prix impactés sur 3 au total) : hausses de + 7,50 % à + 26,41 %, entre septembre 2021 et septembre 2022
- Famille de produits « Eau déminéralisée, alcool sécurisé, acide chlorhydrique » (5 postes de prix impactés sur 5 au total) : hausses de + 6,00 % à + 10,00 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Chlore, javel » (6 postes de prix impactés sur 6 au total) : hausses de + 7,50 % à + 11,00 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Entretien du linge » (6 postes de prix impactés sur 6 au total) : hausses de + 5,00 % à 10,36 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.

- Famille de produits « Entretien Fours Hottes » (3 postes de prix impactés sur 3 au total) : hausses de + 8,17 % à 13,32 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Plonge manuelle – Dégraissants » (4 postes de prix impactés sur 4 au total) : hausses de + 8,16 % à 8,19 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Plonge manuelle – Détergents Plonge » (5 postes de prix impactés sur 5 au total) : hausses de + 8,16 % à 8,18 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Plonge manuelle – Multi usages » (5 postes de prix impactés sur 5 au total) : hausses de + 8,15 % à 8,27 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Plonge manuelle – Surfaces » (7 postes de prix impactés sur 7 au total) : hausses de + 3,62 % à 17,02 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Plonge manuelle – Sols et surfaces » (5 postes de prix impactés sur 5 au total) : hausses de + 3,02 % à 8,20 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Sols – Cuisines » (3 postes de prix impactés sur 3 au total) : hausses de + 3,00 % à 8,17 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Sols – Traitement des sols durs, poreux et des locaux sportifs, vides ordures » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausses de + 3,02 % à 17,47 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Sols – Sols thermoplastiques » (3 postes de prix impactés sur 3 au total) : hausses de + 8,14 % à 8,21 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.

84 postes de prix impactés sur 86 dans le BPU.

Pas de rupture d'articles.

Afin de ne pas vendre ses produits en dessous du prix d'achat, la SAS ADELYA doit répercuter ces hausses sur le prix de 84 articles du BPU du lot n° 3 I03, qui augmentent de + 2,27 % à + 39,00 %, par rapport aux prix du BPU initial établi en septembre 2021.

Par conséquent, eu égard à ce nouveau contexte juridique, il est proposé de mettre en place un avenant n°1 avec la SAS ADELYA, afin de modifier la clause de révision des prix prévue au marché qui n'est plus adaptée du fait des circonstances imprévisibles survenues.

Modifications introduites par l'avenant n°1 :

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'acter les modifications suivantes du fait de circonstances imprévisibles survenues dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre AOO3_HYGIENE2021 - Accord-cadre de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales - Lot n°3 : I03 « Produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces » :

- la **modification de la clause de révision des prix** prévue initialement une fois par an, dans les conditions définies à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, **dont la nouvelle périodicité est trimestrielle,**
- la **mise en place d'une clause de « revoyure » trimestrielle,** permettant de d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, jusqu'à son terme.

IL A DONC ETE CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 : Objet de l'avenant n° 1

Depuis le début d'année 2022, la SAS ADELYA fait face à une succession de hausses des prix de matières premières entrant dans la composition de certains articles du lot n° 3 I03 : « Produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces », rendant difficile l'exécution de l'accord-cadre, dont le terme est fixé au 31 décembre 2023.

Ces circonstances imprévisibles ne pouvaient raisonnablement être prévues par les parties lors de la passation du marché et l'augmentation des dépenses qu'elles entraînent pour la SAS ADELYA ont dépassé les limites ayant pu être envisagées.

L'accord-cadre prévoit à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) une révision des prix du Bordereau des Prix Unitaires contractuel annuelle pour le lot n° 3 – I03, sur la base de l'indice INSEE détaillé à la page 2 du présent avenant. Une clause limitative dite « butoir » est prévue également et l'évolution du prix de règlement résultant de l'appréciation de la révision de prix (remise et rabais déduit) est limitée à une augmentation de 4 % maximum par an pour le lot n° 3 – I03.

Au regard des circonstances imprévisibles survenues, la clause de révision des prix sera insuffisante et ne couvrira pas le prix d'achat des articles du lot n° 3 I03 impactés par les hausses des matières premières. Par conséquent, il est proposé de la modifier, conformément aux dispositions de l'article R.2194-5 du code de la commande publique.

La révision des prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) contractuel du lot n° 3 - I03 aura une périodicité trimestrielle et sera réalisée par la SAS ADELYA sur la base de justificatifs attestant des charges exceptionnelles et de leurs répercussions (*attestations du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix par famille de produits, courriers des fournisseurs justifiant les hausses des prix des matières premières...*). La SAS ADELYA s'engage à remettre les justificatifs énoncés ci-avant, à minima un mois avant la fin du trimestre de révision concerné.

Cette révision des prix trimestrielle ne doit pas avoir pour conséquence d'entraîner une hausse supérieure à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article 5 du cahier des Clauses administratives Particulières, les prix catalogue sont ajustables sur la base des nouveaux tarifs du fournisseur, à la date annuelle de changement de ces tarifs, sur lesquels sera automatiquement appliqué le taux de remise consenti au marché. Par conséquent, ils ne sont pas concernés par les dispositions du présent avenant n°1.

Article 2 : Clause de « revoyure »

Les Parties conviennent d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, tous les 3 MOIS, à compter de la notification du présent avenant n° 1 et ce, jusqu'à la fin de l'accord-cadre prévu au 31 décembre 2023.

A l'issu de chaque période de 3 mois, et après étude des éléments portés à sa connaissance par la SAS ADELYA, la commune se réserve unilatéralement la possibilité :

- de poursuivre l'exécution du marché avec une nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, dans les conditions prévues à l'article 1 du présent avenant, si les conditions économiques du marché se dégradent à nouveau,
- de poursuivre l'exécution du marché sans nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, si les conditions économiques du marché sont rétablies,

- de résilier le marché de sa propre initiative ou à la demande du titulaire à l'article 40 du CCAG-FCS, si les conditions économiques du marché n'étaient plus tenables, ou si le plafond de 50 % du montant initial du marché était atteint.

Dans le cas de l'application d'une nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, celle-ci sera entérinée par un nouvel avenant.

Article 3 : Synthèse générale financière

Conformément à l'article R.2194-3 du code de la commande publique, la mise en place de l'avenant n° 1 ne doit pas avoir pour effet une hausse supérieure à 50 % du montant du marché initial.

Article 4 : Prolongation des délais

Sans objet.

Article 7 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 prend effet à compter de sa date de notification, après signature par les parties.

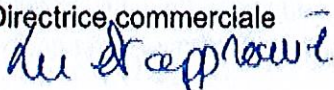

Article 8 : Dispositions générales

Toutes les autres clauses du marché n° AOO3_HYGIENE2021 « Accord-cadre de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales » - Lot n°3 : I03 « Produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces » sont inchangées et devront être exécutées telles qu'elles ont été définies dans les pièces contractuelles du marché, jusqu'à son terme le 31 décembre 2023.

Fait à Aubagne....., Le 16 décembre 2022.....

En trois exemplaires originaux

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »

Pour la SAS ADELYA,	Pour la Commune,
Madame Caroline KAHANA, Directrice commerciale  	Le Maire



Annexes :

- ANNEXE N° 1 : **Pouvoir de signature à Madame Caroline KAHANA**, représentant la SAS ADELYA, dument habilitée.
- ANNEXE N° 2 - **Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot n° 3 – I03**, avec une révision trimestrielle n° 1 pour la période Janvier / Février / Mars 2023
- ANNEXE N° 3 - **Attestation du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix, par famille de produits pour le lot n° 3 – I03**, depuis le 1er juillet 2021.
- ANNEXE N° 4 - **Courriers des fournisseurs attestant des hausses de prix se répercutant sur le lot n° 3 I03.**

NOTIFICATION DE L'AVENANT N° 1 AU TITULAIRE (Date de prise d'effet)

en cas d'envoi de l'avenant n° 1 au titulaire par courrier recommandé avec AR : agraffer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire, valant date de notification.

en cas de remise de l'avenant n° 1 au titulaire : faire compléter et signer le récépissé ci-dessous :

<p>Le titulaire apposera la formule : <i>« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant n° 1 »</i></p>	
<p>A</p>	<p>Le Signature</p>

Pour mémoire : Date et signature originales

Clk

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 083-218301323-20230330-9_2023-DE

ACCORD-CADRE N° A003_HYGIENE2021
Fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités Locales

Lot n° 3 : 103 Produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces

AVENANT N° 1

ANNEXE N° 2 - Révision trimestrielle N° 1 - JANVIER / FEVRIER / MARS 2023

Bordereau des Prix Unitaires contractuel

PRX BPU INITIAL		BPU REVISE DANS LE CADRE DE L'AVENANT N° 1					
N° PRX	DESIGNATION BPU valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
Désodorisants, Déodorants d'odeurs, Assainissants Air							
103-001	Désodorisant meche Parfums - 2 minimum dont agrumes Flacon de 375ml	DESODO MECHE FRUIT ROSE 375ML	54068A Catalogue général ADELVA / P N/A 54068C	Flacon (cois de 14)	0,00%	1,334	3,46%
103-002	Désodorisant d'ambiance Parfums - 2 minimum dont agrumes Aerosol de 750ml net.	DESODO FLORAL AERO 250ML Info: Les nouvelles gammes disponibles sur le marché français sont proposées en format canis. Les nouveaux produits, et le temps de séchage sont identiques à un produit en 750ml	540361/K/L Catalogue général ADELVA / P N/A	Unité (cois de 6)	0,00%	1,608	13,46%
103-003	Autopercutant désinfectant Décontaminant Air et surfaces. Activité bactéricide, fongicide. Aerosol de 150ml net.	AUTOPERCUT DESINF 300ML	54066A/Catalogue général ADELVA / P N/A	Unité (cois de 12)	0,00%	3,798	0,00%
Insecticides							
103-004	Insecticide rampants Infrateur et exténeur, persistant et rémanent. Elimine tous les insectes rampants : cafards, fourmis, ... Sans odorants volatils	INSECTICIDE RAMPANTS 750ML	54000 /Catalogue général ADELVA / P51	Unité (cois de 6)	0,00%	2,5074	17,78%
103-005	Insecticide volants Infrateur et exténeur, persistant et rémanent. Elimine tous les insectes volants : mouches, moustiques, ... Sans rubricides/colloïdes. Sans odorants volatils. Aerosol de 750ml net.	INSECTICIDE VOLANTS 750ML	54002 /Catalogue général ADELVA / P51	Unité (cois de 6)	0,00%	2,5866	13,35%
Entretien des WC, Camalisations							
103-006	Bloc détartrant pour cuvette WC A arracher au rebord de la cuvette.	DIFFUSEUR WC EAU BLEUE X2	52248 /Catalogue général ADELVA / P N/A	Lot 2 blocs	0,00%	1,310	3,52%
103-007	Cubes pour urineur Nettoie, désinfecte.	FRESH MOUSSE CUBE URINOIR 1KG	52252 /Catalogue général ADELVA / P N/A	La boîte	0,00%	5,1852	8,00%
103-008	Gelée souple désodorisante pour urineur En polymère flexible et transluide permettant une totale visibilité. <small>Info: Les nouvelles gammes disponibles sur le marché français sont proposées en format canis. Les nouveaux produits, et le temps de séchage sont identiques à un produit en 750ml net.</small>	ECOAN URINOIR URINWAY MANGO X10	54147 /Catalogue général ADELVA / P P55	La boîte de 10	0,00%	37,8561	7,31%

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 083-218301323-20230330-9 2023-DE



CK



N° PRIX	DESIGNATION BPU variant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remis à votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remis à votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
103-009	Gel détartrant WC parfumé Avec base directionnel, Contient 4,70% d'acide chlorhydrique environ, Ph 1/3 environ, Flacon de 1l.	ALCEN GEL DETART WC 1L	52164 /Catalogue ALCENE/ P15	Unité (cois de 12)	0,00%	(P1) 0,829	Avantant n° 1 JANVIER / FEVRIER / MARS 2023	8,16%
103-010	Gel désinfectant WC javellisé Légèrement parfumé, Activité bactéricide, Flacon de 750ml.	ALCEN GEL WC DETART DESINF 1L	52115B /Catalogue ALCENE/ P15	Unité (cois de 12)	0,00%	(P0) 0,7664	Première année d'escudon (du 01/01/2022 au 31/12/2022)	8,15%
103-011	Gel WC Pour l'entretien et le détartrage, Ph 5 environ, Ecolabel Flacon de 750ml.	GEL DETART WC ECO LABEL 750ML	52112 /Catalogue général ADELVA/ P 94	Unité (cois de 6)	0,00%	1,9025		8,13%
103-012	Déboucheur liquide Pour canalisations, Contient 20% d'hydroxyde de sodium environ, Ph 13 environ, Flacon de 1l.	ALCEN DEBOUCHEUR 1L	52283 /Catalogue ALCENE/ P15	Unité (cois de 12)	0,00%	1,1124		8,24%
103-013	Destructeur d'odeurs En pulvérisateur Pour les évacuations et les siphons de toilettes, Ecolabel Aerosol de 750ml net	DESTRUCTEUR ODEUR BID 750ML	54092 /Catalogue général ADELVA/ P50	Aerosol	0,00%	7,6026		2,08%
103-014	Pastilles de chlore effervescentes Teneur moyenne de chlore actif 44,7% environ, Ph en solution 6 environ, Activité bactéricide et fongicide, contient du dichloroisocyanurate de sodium, pastille de 3,5g environ en boîte de 150 pastilles Contact alimentaire	COMPRIMES CHLORE 500G	52224 /Catalogue général ADELVA/ P54	La boîte	0,00%	2,4128		39,00%
Entretien des Sanitaires								
103-015	Crème à recourir Pour les surfaces en céramique, émaillées ou inox Légèrement sulfurée, Ph 10/11 environ, Flacon de 750ml	CREME A RECUIRE CITRON 750ML	52010 /Catalogue général ADELVA/ P49	Unité (cois de 12)	0,00%	0,9062		23,30%
103-016	Poudre à recourir Légèrement parfumée Contient du carbonate de soude, Ph 10,5 environ, Flacon de 1kg	POUDRE A RECUIRE CHLORE 1KG	52012 /Catalogue général ADELVA/ P49	Unité (cois de 15)	0,00%	0,9571		23,30%
103-017	Gel nettoyant javellisé Contient 1,1% de chlore actif environ, Légèrement parfumé, Flacon de 1l	GEL JAVEL NETTOY DESINF 1L	50161A /Catalogue général ADELVA/ P49	Unité (cois de 12)	0,00%	1,5362		2,27%
103-018	Détergent désinfectant désodorisant solide Pour les surfaces (émaillées, robinetterie, grès et céramique, Activité bactéricide, acides organiques, zode tamponné (ne corrodé pas les surfaces)	ALCEN NETT DESINF SANIT 5L	52061A /Catalogue ALCENE/ P15	Bidon	0,00%	5,3503		8,15%

Ardo-calcaires, Débartrant

OK



N° PRIX	DESIGNATION BPJ valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remis de votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remis de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
103-019	Nettoyant anti-calcaire sanitaire Acide, Ph 1,2 environ, Bidon de 5L.	NETTOYANT SAINT ECO LABEL 5L	80162 /Catalogue général ADELVA/ P94	Bidon	0,00%	6,061	6,061	8,24%
103-020	Nettoyant sanitaire anti-calcaire écobélisé. Elimine les traces et dépôts de calcaire. Ph 2 environ. Ecobélisé. Contact alimentaire. Flacon de 750ml.	NETTOYANT SAINT ECOLO 750ML	52310 /Catalogue général ADELVA/ P94	Unité (cois de 6)	0,00%	1,957	1,957	8,14%
103-021	Nettoyant désinfectant Pour les sanitaires, sols carrelés, finitions murales. Activité bactériocide et fongicide. Bidon de 5L.	ULTRABAC SANIT 5 - 5KG	52030 /Catalogue général ADELVA/ P87	Bidon	0,00%	9,407	9,407	4,89%
103-022	Nettoyant débarras désinfectant Pour les sanitaires, finitions. Activité bactéricide et fongicide. Flacon de 1L.	NETT SANITAIRES 3 EN 1 1L	52311B /Catalogue général ADELVA/ P94	Unité (cois de 12)	0,00%	1,742	1,742	8,20%
103-023	Vinaigre blanc Pour le nettoyage des surfaces vitrées, inox, briques, lavabos... 9,5° environ. Flacon de 500ml.	VINAIGRE MENAGER 8° 1.5L	26124 /Catalogue général ADELVA/ P N/A	Unité (cois de 12)	0,00%	0,815	0,815	7,00%
Nettoyages Difficiles								
103-024	Lessive à la réline de pin Pour le nettoyage des murs, sols, etc. A la réline de pin d'origine naturelle. Nettoyant super-séchant. Multi-surfaces, pour lèches tenaces. Flacon pistolet de 500ml.	LESSIVE POUSSIE ST MARC 1.6KG	7866A /Catalogue général ADELVA/ P N/A	La boîte	0,00%	5,556	5,556	0,00%
103-025	Nettoyant super-séchant. Multi-surfaces, pour lèches tenaces. Flacon pistolet de 500ml.	ULTRA NEUF ECO LABEL 500ML	50068B /Catalogue général ADELVA/ P 89	Unité (cois de 12)	0,00%	1,944	1,944	3,00%
Surfaces vitrées								
103-026	Nettoyant vitres Pré-à l'emploi. Ph 7,5/10 environ. Contact alimentaire. Bidon de 5L.	ALCEN NETTOY VITRES SL	50040 /Catalogue ALCENE/ P14	Bidon	0,00%	2,287	2,287	8,16%
103-027	Nettoyant vitres Pour l'entretien courant des surfaces vitrées et surfaces modernes. Ph 9 environ. Contact alimentaire. Ecobélisé. Bidon de 5L.	NETTOYANT VITRE ECO LABEL SL	80167 /Catalogue général ADELVA/ P88	Bidon	0,00%	5,160	5,160	8,23%
103-028	Nettoyant vitres Pré-à l'emploi. Ph 7,5/10 environ. Contact alimentaire. Flacon pistolet de 750ml.	ALCEN NETTOY VITRES PULV 750ML	50034B /Catalogue ALCENE/ P14	Unité (cois de 6)	0,00%	1,725	1,725	8,14%

OK



N° PRIX	DESIGNATION BPU valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
103-029	Nettoyant vitres isobubillable Pour l'entretien courant des surfaces vitrées et surfaces modernes. Ph 9 environ. Contact alimentaire. Ecobél. Flacon pectoral de 750ml.	NETTOY VITRE ECOLO 750ML	50520/Catalogue général ADELVA/ P 88	Unité (coils de 6)	0,00%	(P1) 1,694	Avenant n° 1 JANVIER / FEVRIER / MARS 2023	8,13%
Pousières, Moquettes, Tissus								
103-030	Polish aux silicines Dépoussièrante et fait briller. Pour surfaces lisses et non créées. Aerosol de 750ml net.	POLISH AVEC SILICONE 750ML	50082/Catalogue général ADELVA/ P 89	Unité (coils de 6)	0,00%	2,286		26,41%
103-031	Nettoyant tapis moquette Aerosol de 750ml net.	SHAMPOINGS MOQUETTE 600ML	66080/Catalogue général ADELVA/ P 19	Unité (coils de 6)	0,00%	2,248		13,29%
103-032	Déminéralisant matériels et tissus Pré-à l'emploi, pour tissus non lavables en machine. Activité bactéricide et fongicide. Flacon spray de 1l.	SPRAY SUROO PREMIUM POMME 1L	50171A /Catalogue général ADELVA/ P 84	Unité (coils de 3)	0,00%	4,829		7,50%
Eau déminéralisée, alcool sécrété, acide chlorhydrique								
103-033	Eau déminéralisée A usage ménager. Inodore, incolore, Ph 5,7 environ. Bourfelle de 1l.	EAU DEMINERALISEE 1L	78054 /Catalogue général ADELVA/ P N/A	Unité (coils de 12)	0,00%	0,636		6,00%
103-034	Eau déminéralisée A usage ménager. Inodore, incolore, Ph 5,7 environ. Bourfelle de 1l.	EAU DEMINERALISEE 5L	78058 /Catalogue général ADELVA/ P 54	Bidon	0,00%	1,654		6,00%
103-035	Alcool sécrété Pour le nettoyage des vitres, surfaces sanitaires, etc. Parfums : 1 minimum à préciser Bourfelle de 1l.	NET CLEAN ECOLOGIQUE 1L	78010B /Catalogue général ADELVA/ P 53	Unité (coils de 12)	0,00%	1,188		6,14%
103-036	Solution hydro alcoolique type/équivalent Neko Pour mouillant élevé, remplace avantageusement l'alcool à brûler Pour l'entretien des surfaces modernes, s'étale facilement, nettoie instantanément, sèche rapidement, ne laisse ni trace, ni auréole. Bourfelle de 1l.	NET CLEAN ECOLOGIQUE 3L	78010B /Catalogue général ADELVA/ P 53	Unité (coils de 12)	0,00%	1,188		8,14%
103-037	Acide chlorhydrique Détartrant, décapant, rénovant Bourfelle de 1l.	ACIDE CHLORHYDRIQUE 1L	78044 /Catalogue général ADELVA/ P N/A	Unité (coils de 12)	0,00%	1,327		10,00%
Chlore, Javel								
103-038	Désinfectant primaire Pour les fruits et légumes. Concentré chlore à diluer. Contact alimentaire. Bourfelle de 35cl.	ALGEN LEGUMI CHLORE 5L	12097/Catalogue ALGENE/ P7	Bidon	0,00%	6,034		8,17%
103-039	Nettoyant isobubillable Eau et végétale type/équivalent Neko A base d'hydroxyde de sodium. Bourfelle de 35cl.	MICROCHLOR LIQUID 5L	12102B /Catalogue général ADELVA/ P N/A	Bidon	0,00%	14,171		7,50%
103-040	Eau de javel 2,0% de chlore actif (9° chlorométrique). Contact alimentaire. Bourfelle de 1l.	JAVEL 2,6% CHLORE ACTIF 1L	52216 /Catalogue général ADELVA/ P 54	Unité (coils de 12)	0,00%	0,368		8,00%
103-041	Eau de javel 2,0% de chlore actif (9° chlorométrique). Contact alimentaire Bourfelle de 2l.	JAVEL 2,6% CHLORE ACTIF 2L	52208 /Catalogue général ADELVA/ P 54	Unité (coils de 6)	0,00%	0,7553		8,00%

OK



N° PRX	DESIGNATION BPU valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
103-042	Eau de javel 2,6% de chlore actif (0° chlorométrique). Contact alimentaire. Bidon de 5L.	JAVEL 2.6% 5L	52222 /Catalogue général ADELVA/ P54	Bidon	0,00%	1,782	1,782	8,00%
103-043	Extrait de javel bouillillon 0,6% de chlore actif (38° chlorométrique). Contact alimentaire. Bouteillon, 250ml x 24 doses.	JAVEL 9.6% CRUCHON VIS 250ML	52200A/Catalogue général ADELVA/ P54	Cais de 24 doses	0,00%	5,917	5,917	11,00%
Entretien du linge								
103-044	Lessive linge en poudre A usage professionnel, tous textiles. Sans phosphates, structure atomisée. Sac de 20kg.	ATOM LESSIVE PRO 20KG	56038 /Catalogue général ADELVA/ P 169	Sac	0,00%	18,56	18,011	8,76%
103-045	Lessive linge désinfectante en poudre A usage professionnel. Activité bactéricide et fongicide. Sac de 10kg.	ATOM MEDIC 40 15KG	56100A /Catalogue général ADELVA/ P169	Sac	0,00%	18,85	31,211	10,36%
103-046	Lessive linge liquide Toutes températures, tous textiles, sans phosphates. Bidon de 5L.	ALCEN LESSIVE CONCENTRÉ 5L	56036A /Catalogue ALCENE/ P16	Bidon	0,00%	5,365	5,306	8,12%
103-047	Lessive linge liquide Toutes températures, tous textiles Contient 14% environ de savon et 3% environ d'agents anticalcaires. Ecolabel. Bidon de 5L.	ATOM LESSIVE ECO LABEL 5L	56207 /Catalogue général ADELVA/ P170	Bidon	0,00%	14,596	15,289	5,00%
103-048	Assouplissant linge concentré Tous textiles, trancheur durable, Ph 7/7,5 environ, domaté 1 environ. Bidon de 5L.	ALCEN ASSOUPLEISSANT 5L	56032 /Catalogue ALCENE/ P16	Bidon	0,00%	3,051	3,301	8,23%
103-049	Assouplissant linge désinfectant Trancheur durable. Activité bactéricide et fongicide. Bidon de 5L.	ASSOUPLEISSANT DESINF-POMME/ACTIVI 5KG	56296 /Catalogue général ADELVA/ P162	Bidon	0,00%	16,836	18,103	8,00%
Entretien Fours Hottes								
103-050	Dégraissant superassain Pour grilles de hottes, friteuses, piano, serres... Produit alcalin concentré avec hydroxyde de potassium. Contact alimentaire. Bidon de 5L.	ALCEN DECAPANT FOUR 5L	12223 /Catalogue ALCENE/ P6	Bidon	0,00%	4,969	5,377	8,19%
103-051	Décapant four S'utilise sur fours incrustés et grasses brûlées. Contient 4,96% de soude caustique environ. Ph 13 environ. Aérosol de 500ml net.	DECAPANT FOUR 500ML	12242 /Catalogue général ADELVA/ P N/A	Unité (cois de 6)	0,00%	2,3987	2,718	13,32%
103-052	Gel décapant four Produit alcalin pour fours et grilles. Contient de l'hydroxyde de sodium. Ph 12/13,5 environ. Bidon de 5L.	FOUR GEL+ AVEC PULVE 5KG	12228 /Catalogue général ADELVA/ P 110	Bidon	0,00%	6,184	6,669	8,17%
Plonge Manuelle								
Dégraissants								
103-053	Dégraissant concentré Lavages difficiles. Ph 10/12 environ. Bidon de 5L	ALCEN DEGRAISS ALIM 5L	12205A /Catalogue ALCENE/ P6	Bidon	0,00%	5,929	6,414	8,16%

OK



N° PRIX	DESIGNATION BPU valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remis à votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remis de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
103-054	Détergent dégraissant manuel Multi-usages, tout types de surfaces encrassées. Ph 7,5/10 environ, mention du ratio de dilution. Contact alimentaire. Ecolabel. Filson de 1l.	PLONGE VAISSEL ECOLABELL	12346 / Catalogue général ADELVA / P 107	Unité (cois de 6)	0,00%	(P1) 1.810	1.810	8,19%
103-055	Détergent dégraissant concentré plonge manuelle Pour le trempage et le lavage. Parfum agrumes Bidon de 5l.	ALCEN PLONGE VSL 5L	12279 / Catalogue ALCENE/ P5	Bidon	0,00%	2.747	2.747	8,16%
103-056	Détergent dégraissant Multi-usages, tout types de surfaces encrassées. Mention du ratio de dilution Manuel et/ou machine avec système pompe doseuse. Contact alimentaire. Ecolabel. Bidon de 5l.	DEGRAIS ALCALIN ECOLABEL SK	68304 / Catalogue général ADELVA/ P16	Bidon	0,00%	9.218	9.218	4,16%
Détergents Plonge								
103-057	Détergent concentré plonge manuelle Parfum 1 minimum à profiter Filson de 1l.	ALCEN PLONGE VSL 1L	12283 / Catalogue ALCENE/ P5	Unité (cois de 6)	0,00%	0.8091	0.8091	8,16%
103-058	Liquide vaisselle plonge manuelle Avec système pompe doseuse sur bidon ou bouchon doseur Indication du ratio de dilution. Ph 6/8 environ. Contact alimentaire. Ecolabel. Bidon de 5l.	PLONGE VAISSEL ECOLABEL 5L	80166 / Catalogue général ADELVA/ P 107	Bidon	0,00%	6.2952	6.2952	8,16%
103-059	Détergent désinfectant plonge manuelle Neutre, activité bactéricide Contact alimentaire. Bidon de 5l.	ALCEN PLONGE VSL DESINF 5L	12302 / Catalogue ALCENE/ P5	Bidon	0,00%	5.079	5.079	8,19%
103-060	Détergent désinfectant concentré plonge manuelle Nettoyage et désinfection de la vaisselle, ustensiles, battoirs, outils en milieu alimentaire. Activité bactéricide. Filson de 500 ml.	ALCEN PLONGE VSL DESINF 5L	12302 / Catalogue ALCENE/ P5	Bidon	0,00%	3.079	3.079	8,18%
103-061	Détergent désinfectant Mousseant Pour milieu alimentaire BDM Bactéricide et levuricide. Contact alimentaire. Bidon de 5l.	ALCEN DETERG DEG DESINF 5L	12207 / Catalogue ALCENE/ P6	Bidon	0,00%	5.327	5.327	8,16%
Multi usages								
103-062	Détergent ammoniacal Nettoyage manuel des surfaces, usage quotidien. Ph 10/11 environ, extraits avec 12/14% environ. Contact alimentaire. Bidon de 5l.	ALCEN NETTOYANT AMMO 5L	68256 / Catalogue ALCENE/ P8	Bidon	0,00%	2.116	2.339	8,27%
103-063	Détergent multi-usages type/équivalent Mir Ph 5,4/7 environ. Contact alimentaire. Filson de 1,875l.	ALCEN DETERG UNIVERS 1L	12357 / Catalogue ALCENE/ P7	Unité (cois de 12)	0,00%	1.704	1.844	8,23%

ck



N° PRIX	DESIGNATION BPU valeur descriptive technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
103-073	Désinfectant désinfectant acide type/équivalent DDA acide ANOS Pour les surfaces avec effet déodorisant, Contient du chlorure de dodecylméthylammonium 45mg/g. Activité bactéricide, contact alimentaire. Flacon 500ml	DDA ACIDE ANOS 5KG	12155/Catalogue général ADELVA/ P108	Bidon	0,00%	(P0) 17,433	Avenant n° 1 JANVIER / FEVRIER / MARS 2023 (P1) 18,824	8,00%
Sols et surfaces								
103-074	Désinfectant nettoyant surdosant dose Détergent neutre, sols et surfaces, Activité bactéricide, fongicide. Parfum 2 minimum à préciser. Contact alimentaire. Bidon de 250 doses de 20ml environ (5,5ml). Concentré, neutre pour sols et surfaces. Activité bactéricide et fongicide. Parfums 2 minimum à préciser. Contact alimentaire. Bidon de 5l	NDS OCEAN DOSE 20ML X250 NDS CITRON DOSE 20ML X250 NDS POMÉLO DOSE 20ML X250	68176E 68176I 68176K	Boite de 250 doses	0,00%	16,319	16,814	3,00%
103-075	Désinfectant désinfectant désodorisant pour le nettoyage des surfaces lavables dont alimentaires, ustensiles et matériels de cuisine, mur, sol, Bidon de 5l	ALCEN NDS EXTRAFRESH MARINE 5L	68181 /Catalogue ALCENE/ P10	Bidon	0,00%	5,137	5,656	8,15%
103-076	Désinfectant désodorisant désodorisant pour le nettoyage des surfaces lavables dont alimentaires, ustensiles et matériels de cuisine, mur, sol, Bidon de 5l	ALCEN NDS FRESH MARINE 1L	68203 /Catalogue ALCENE/ P10	Unité (cois de 12)	0,00%	1,416	1,532	8,20%
103-077	Désinfectant universel Neutre, concentré, multi-usages non parfumé pour le nettoyage des surfaces lavables dont alimentaires, ustensiles et matériels de cuisine, mur, sol, Bidon de 5l	ALCEN DETERG UNIVERS 5L	12354 /Catalogue ALCENE/ P7	Bidon	0,00%	2,281	2,466	8,16%
103-078	Surodorant gel Forte rémanence, Parfums 1 minimum - fraise ou autre à préciser. Flacon de 1l	SUROODORANT GEL FRAISE 1L	52260A /Catalogue général ADELVA/ P N/A	Facon	0,00%	4,468	4,623	3,62%
Sols Cuisines								
103-079	Désinfectant désodorisant liquide type/équivalent Vigor Nettoyant ménage des sols, carrelages, etc. Ph 11,5 à 12,5 environ, extraits saca 14 à 18% environ. Bidon de 5l	DEGRAIS ALCALIN ECOLABEL 5K	68304 /Catalogue général ADELVA/ P16	Bidon	0,00%	8,622	9,215	8,16%
103-080	Désodorant caustique naturel surpuissant écolabellisé Pour un usage HACCP, matières premières d'origine végétale, dilution 0,5/1%, 1,5-10ml/l. F-3001-10-5	DEGRAISSANT ECOLABEL 5L	12193A /Catalogue général ADELVA/ P110	Bidon	0,00%	5,067	6,561	2,17%
103-081	Savon noir liquide concentré Pour sols fatigués, oléagineux, terre cuite, Flacon 1l	SAVON NOIR LIQUIDE 1L	78028A /Catalogue général ADELVA/ P N/A	Unité (cois de 6)	0,00%	1,770 €	1,823	3,00%
Traitement des sols durs, poreux et des locaux sportifs, vides ordures								
103-082	Surodorant désinfectant nettoyant Pour les locaux à déchets, vides ordures, ascenseurs, poubelles. Activité bactéricide et fongicide, Ph pour 10,5/12 environ. K-3001-10-5	ULTRABAC VIDE-ORDURES 5KG	12138 /Catalogue général ADELVA/ P50	Bidon	0,00%	19,206 €	22,587	17,47%

CV



20

N° PRDX	DESIGNATION BPU variant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remis de votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remis de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
103-002	Neutraisant destructeur d'odeur Pour être dispersé par brumatisation. Bidon de 5l.	REPAIROR DESTRUCT ODEUR SL	54090/Catalogue general ADELYA/ P50	Bidon	0,00%	(P0) 17,318 €	Avenant n°1 JANVIER / FEVRIER / MARS 2023 (P1) 17,843	3,02%
Sols thermoplastiques								
103-004	Décapant de surface d'émulsion Pour l'élimination d'anciennes couches de cire acrylique métallique. Dilution 1 litre pour 5/10l d'eau environ, densité 1,05/1,08 environ, Ph 11,5 à 13,5 environ	ALCEN DECAPANT SOLS SL	58024 /Catalogue ALCENE/ P13	Bidon	0,00%	6,235	6,747	8,21%
103-005	Emulsion acrylique de protection haute résistance Antidérapante, très brillante, contient des polymères acryliques et polyuréthane, Ph 8 environ, densité 1,028 environ, résidu sec 26/25% environ.	ALCEN EMULSION METAL SL	58124 /Catalogue ALCENE/ P13	Bidon	0,00%	11,785	12,746	8,16%
103-006	Nettoyant neutre parfumé Pour le nettoyage classique des sols protégés par des émulsions. Ph 8,3% - 8,5 environ, densité 1,01 environ. Bidon de 5l.	ALCEN NEUTRE POMELOS SL	68134A/Catalogue ALCENE/ P13	Bidon	0,00%	3,798	4,107	8,14%

ADELYA TERRE D'HYGIENE
 SS Groupe
 Z.I. Saint Mère
 13400 ALBAIGNE
 SAS au capital de 9000,000€
 SIRET : 515 205 866017 - APE : 4644Z

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 083-218301323-20230330-9_2023-DE

Avenant n° 1

Portant modification des prix du marché N° AOO3_HYGIENE2021
« Accord-cadre de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage
et d'hygiène pour les collectivités locales »

Lot n° 4 : 104 Produits à usage unique (Hors papiers et couches), pour
circonstances imprévisibles

ENTRE :

M., **Maire de**....., agissant pour et au nom de la commune, en vertu
d'une délibération du Conseil Municipal, en date du
(à personnaliser)

Ci-après dénommée « la commune »,

ET

La SAS ADELYA TERRE D'HYGIENE au capital de 7 000 000 €, immatriculée au RCS de PONTOISE sous
le numéro de SIREN : 348 214 404, prise en la personne de représentant légal en exercice, domicilié de
droit en cette qualité au siège social sis 10-14 Rue de la Pâture - 95870 BEZONS Cedex,

Ci-après dénommée « la SAS ADELYA ».

La commune et la SAS ADELYA sont chacune désignées par le terme de « Partie » et ensemble comme
« Les Parties ».

IL EST AU PRÉALABLE EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en date du 12 août 2021, avec une date limite de remise des offres fixée au 24 septembre 2021, à 23h00, par le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), coordonnateur du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var, dont la Ville de est adhérente.

Au terme de cette procédure, l'accord-cadre N° AOO3_HYGIENE2021 de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales - Lot n° 4 : I04 Produits à usage unique (Hors papiers et couches), a été attribué à la SAS ADELYA.

Par délibération n° en date du, le Maire a été autorisé à signer l'**ACCORD-CADRE N AOO3_HYGIENE2021 - Fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales** », **Lot n° 4 : I04 Produits à usage unique** (Hors papiers et couches), lequel a été notifié à la **SAS ADELYA**, le

L'accord-cadre est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2023.

L'accord-cadre prévoit à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots une révision des prix ANNUELLE pour le lot n° 4 – I04, sur la base de l'indice INSEE suivant :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation du lot	Indices INSEE
4	I04	Produits à usage unique (Hors papiers et couches)	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 20.41 – Savons, détergents et produits d'entretien Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes – Identifiant 010534611

Une clause limitative dite « butoir » est prévue également et l'évolution du prix de règlement résultant de l'appréciation de la révision de prix (remise et rabais déduit) sera limitée à une augmentation de :

- 4 % maximum par an pour tous les lots.

Rappel du contexte :

Le 15 septembre 2022, le Conseil d'Etat a rendu un avis n° 405540, qui entérine sous certaines conditions la possibilité de réviser les clauses contractuelles portant sur les prix, afin de les adapter à la hausse des coûts des matières premières, lorsque cette disposition n'était pas prévue au marché. Le Conseil d'Etat opère un rappel du cadre juridique applicable, notamment des dispositions des articles L. 2194-1 et L. 3135-1 du Code de la commande publique, selon lesquelles un marché ou un marché de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque, notamment, les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux (1°) ou sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues (3°) ou ne sont pas substantielles (5°) ou encore sont de faible montant (6°).

Le Conseil d'Etat rappelle que les « circonstances imprévues » qui rendent nécessaires une modification sont celles qu'une autorité diligente ne pouvait pas prévoir (articles R. 2194-5 et R. 3135-5 du Code de la commande publique) et que, en pareil cas, s'agissant des marchés conclus par un pouvoir adjudicateur, chaque modification ne peut excéder 50 % du montant du marché initial, des modifications successives ne devant pas avoir pour objet de contourner les obligations de publicité et de mise en concurrence (articles R. 2194-3 et R. 3135-3 du même code).

Le 30 août 2022, la SAS ADELYA a rencontré le SIVAAD pour lui faire part de charges extracontractuelles pesant sur les prix prévus initialement au marché et ne pouvant être absorbés par la clause de révision des

prix prévue en janvier 2023. Ces charges sont engendrées par les hausses de prix des fournisseurs d'articles d'entretien, de nettoyage et d'hygiène.

Le 15 novembre 2022, la SAS ADELYA a produit un mémoire en réclamation, accompagné des tableaux et justificatifs suivants, qui ont fait l'objet de vérifications par la commune :

- le **Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot n° 4 – I04**, avec une révision trimestrielle n° 1 pour la période Janvier 2023 / Février 2023/ Mars 2023 (voir annexe n° 2),
- une **attestation du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix, par famille de produits, pour le lot n° 4 – I04**, depuis le 1er juillet 2021 (voir annexe n° 3),
- les **courriers des fournisseurs attestant des hausses de prix se répercutant sur le lot n° 4 I04** (voir annexe n° 4).

Lot n° 4 – I04 Produits à usage unique (Hors papiers et couches)

Au vu des éléments fournis par la SAS ADELYA, on constate les faits suivants :

- Famille de produits « Piques à brochettes » (2 postes de prix au total) : **Pas de hausse des prix.**
- Famille de produits « Plateaux, Couvercles » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausses de **+ 4,01 % à 4,07 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Barquettes » (6 postes de prix impactés sur 6 au total) : hausse de **+ 17,70 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Barquettes et bols scellables et film » (6 postes de prix impactés sur 6 au total) : hausse de **+ 17,70 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Pot rond avec couvercle » (1 poste de prix impacté sur 1 au total) : hausse de **+ 17,70 %** entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Films Aluminium, Etirables, Siliconés » (6 postes de prix impactés sur 6 au total) : hausses de **+22,27 % à + 80,26 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Sanipousses » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausse de **+ 4,65 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Protections à usage unique - Calots, Charlottes » (1 poste de prix impacté sur 4 au total) : hausse de **+ 11,08 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « « Protections à usage unique - Masque de protection » (1 poste de prix impacté sur 2 au total) : hausse de **+ 8 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « « Protections à usage unique - Gants de protection, Manchette » (1 poste de prix impacté sur 6 au total) : hausse de **+ 14,59 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « « Protections à usage unique - Blouses, Combinaisons, Tabliers » (3 postes de prix impactés sur 3 au total) : hausses de **+ 5,30 % à 17,00 %**, entre juillet 2021 et octobre 2022.

- Famille de produits « « Protections à usage unique - Surchaussures, Kit "Visiteur" » (3 postes de prix impactés sur 3 au total) : hausses de + 8,50 % à 18,00 %, entre juillet 2021 et octobre 2022
- Famille de produits « « Protections à usage unique - Sacs multi-usages » (1 poste de prix impacté sur 3 au total) : hausse de + 19,33 %, entre juillet 2021 et octobre 2022
- Famille de produits « « Protections à usage unique - Allumettes » (1 poste de prix au total) : Pas d'augmentation.

33 postes de prix impactés sur 47 dans le BPU.

Pas de rupture d'articles.

Afin de ne pas vendre ses produits en dessous du prix d'achat, la SAS ADELYA doit répercuter ces hausses sur le prix de 33 articles du BPU du lot n° 4 I04 (sur 47 au total) qui augmentent de + 4,01 % à 80,26 % par rapport aux prix du BPU initial établi en septembre 2021.

Par conséquent, eu égard à ce nouveau contexte juridique, il est proposé de mettre en place un avenant n°1 avec la SAS ADELYA, afin de modifier la clause de révision des prix prévue au marché qui n'est plus adaptée du fait des circonstances imprévisibles survenues.

Modifications introduites par l'avenant n°1 :

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'acter les modifications suivantes du fait de circonstances imprévisibles survenues dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre AOO3...HYGIENE2021 - Accord-cadre de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales - Lot n° 4 : I04 Produits à usage unique (Hors papiers et couches) :

- la **modification de la clause de révision des prix** prévue initialement une fois par an, dans les conditions définies à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, **dont la nouvelle périodicité est trimestrielle,**
- la **mise en place d'une clause de « revoyure » trimestrielle,** permettant de d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, jusqu'à son terme.

IL A DONC ETE CONVENU CE QUI SUIT**Article 1 : Objet de l'avenant n° 1**

Depuis le début d'année 2022, la SAS ADELYA fait face à une succession de hausses des prix de matières premières entrant dans la composition de certains articles du lot n° 4 I04 : Produits à usage unique (Hors papiers et couches), rendant difficile l'exécution de l'accord-cadre, dont le terme est fixé au 31 décembre 2023.

Ces circonstances imprévisibles ne pouvaient raisonnablement être prévues par les parties lors de la passation du marché et l'augmentation des dépenses qu'elles entraînent pour la SAS ADELYA ont dépassé les limites ayant pu être envisagées.

L'accord-cadre prévoit à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) une révision des prix du Bordereau des Prix Unitaires contractuel annuelle pour le lot n° 4 – I04, sur la base de l'indice INSEE détaillé à la page 2 du présent avenant. Une clause limitative dite « butoir » est prévue également et l'évolution du prix de règlement résultant de l'appréciation de la révision de prix (remise et rabais déduit) est limitée à une augmentation de 4 % maximum par an pour le lot n° 4 – I04.

Au regard des circonstances imprévisibles survenues, la clause de révision des prix sera insuffisante et ne couvrira pas le prix d'achat des articles du lot n° 4 I04 impactés par les hausses des matières premières. Par conséquent, il est proposé de la modifier, conformément aux dispositions de l'article R.2194-5 du code de la commande publique.

La révision des prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) contractuel du lot n° 4 - I04 aura une périodicité trimestrielle et sera réalisée par la SAS ADELYA sur la base de justificatifs attestant des charges exceptionnelles et de leurs répercussions (*attestations du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix par famille de produits, courriers des fournisseurs justifiant les hausses des prix des matières premières...*). La SAS ADELYA s'engage à remettre les justificatifs énoncés ci-avant, à minima un mois avant la fin du trimestre de révision concerné.

Cette révision des prix trimestrielle ne doit pas avoir pour conséquence d'entraîner une hausse supérieure à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article 5 du cahier des Clauses administratives Particulières, les prix catalogue sont ajustables sur la base des nouveaux tarifs du fournisseur, à la date annuelle de changement de ces tarifs, sur lesquels sera automatiquement appliqué le taux de remise consenti au marché. Par conséquent, ils ne sont pas concernés par les dispositions du présent avenant n°1.

Article 2 : Clause de « revoyure »

Les Parties conviennent d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, tous les 3 MOIS, à compter de la notification du présent avenant n° 1 et ce, jusqu'à la fin de l'accord-cadre prévu au 31 décembre 2023.

A l'issu de chaque période de 3 mois, et après étude des éléments portés à sa connaissance par la SAS ADELYA, la commune se réserve unilatéralement la possibilité :

- de poursuivre l'exécution du marché avec une nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, dans les conditions prévues à l'article 1 du présent avenant, si les conditions économiques du marché se dégradent à nouveau,
- de poursuivre l'exécution du marché sans nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, si les conditions économiques du marché sont rétablies,



- de résilier le marché de sa propre initiative ou à la demande du titulaire, dans les conditions prévues à l'article 40 du CCAG-FCS, si les conditions économiques du marché n'étaient plus tenables, ou si le plafond de 50 % du montant initial du marché était atteint.

Dans le cas de l'application d'une nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, celle-ci sera entérinée par un nouvel avenant.

Article 3 : Synthèse générale financière

Conformément à l'article R.2194-3 du code de la commande publique, la mise en place de l'avenant n° 1 ne doit pas avoir pour effet une hausse supérieure à 50 % du montant du marché initial.

Article 4 : Prolongation des délais

Sans objet.

Article 7 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 prend effet à compter de sa date de notification, après signature par les parties.

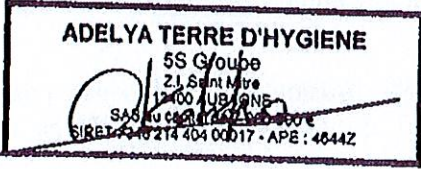
Article 8 : Dispositions générales

Toutes les autres clauses du marché n° AOO3_HYGIENE2021 « Accord-cadre de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales » n° 4 104 : Produits à usage unique (Hors papiers et couches), sont inchangées et devront être exécutées telles qu'elles ont été définies dans les pièces contractuelles du marché, jusqu'à son terme le 31 décembre 2023.

Fait àAubagne....., Le 16 décembre 2022.....

En trois exemplaires originaux

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »

Pour la SAS ADELYA,	Pour la Commune,
Madame Caroline KAHANA, Directrice commerciale <i>lu et approuvé</i> 	Le Maire

CK



Annexes :

- ANNEXE N° 1 : **Pouvoir de signature à Madame Caroline KAHANA**, représentant la SAS ADELYA, dument habilitée.
- ANNEXE N° 2 - **Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot n° 4 – I04**, avec une révision trimestrielle n° 1, pour la période Janvier 2023 / Février 2023/ Mars 2023.
- ANNEXE N° 3 - **Attestation du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix, par famille de produits, pour le lot n° 4 – I04**, depuis le 1er juillet 2021.
- ANNEXE N° 4 - **Courriers des fournisseurs attestant des hausses de prix se répercutant sur le lot n° 4 I04.**

NOTIFICATION DE L'AVENANT N° 1 AU TITULAIRE (Date de prise d'effet)

en cas d'envoi de l'avenant n° 1 au titulaire par courrier recommandé avec AR : agraffer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire, valant date de notification.

en cas de remise de l'avenant n° 1 au titulaire : faire compléter et signer le récépissé ci-dessous :

<p>Le titulaire apposera la formule : <i>« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant n° 1 »</i></p>	
<p>A</p>	<p>Le Signature</p>

Pour mémoire : Date et signature originales

ck

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 083-218301323-20230330-9_2023-DE

ACCORD-CADRE N° AOO3_HYGIENE2021
Fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités Locales

Lot n° 4 : Produits à usage unique (Hors papiers et couches)

AVENANT N° 1

ANNEXE N° 2 - Révision trimestrielle N° 1 - JANVIER / FEVRIER / MARS 2023

Bordereau des Prix Unitaires contractuel

						BPU REVISE DANS LE CADRE DE L'AVENANT N° 1		
						PRIX BPU INITIAL		
N° PRO	Codex adelya colonne à supprimer	DESIGNATION BPU valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remis de votre conditionnement en € HT Avenant n° 1 JANVIER / FEVRIER / MARS 2023 (P1)	% d'augmentation
Piquets à brochettes								
104-001		Pique à brochette En bois de bouleau, rond avec une pointe. Dimensions : Longueur 182cm environ, diamètre 3mm environ. Contact alimentaire. Sachet de 100 pièces.	PIC BROCHETTE BOIS 18CM X200	34618 / Catalogue général ADELYA / P127	Sachet 200	0,00%	0,789 €	0
104-002		Pique à brochette En bois de bouleau, rond avec une pointe. Dimensions : Longueur 30cm environ, diamètre 3mm environ. Contact alimentaire. Sachet de 100 pièces.	PIC BROCHETTE BOIS 30CM X200	34591 / Catalogue général ADELYA / P127	Sachet 200	0,00%	1,241 €	0
Plateaux, Couvertures								
104-003		Plateau repas 5 compartiments En polystyrène poids 35.5g environ. Dimensions : 230 x 224 x 30, environ. Contact alimentaire. Carton de 200 plateaux.	PLATEAU REPAS SCPT BLC X50	17022/catalogue Solutions EMS P28	Carton 200	0,00%	55,343 €	4,01%
104-004		Couverture enati pour plateau repas En polystyrène non expansé, poids 26.59g environ. Dimensions : 200 x 224 x 50, environ. Contact alimentaire. Carton de 200 couvertures.	COUV FIBRE PLAT SCPT BLXS0	17023/catalogue Solutions EMS P28	Carton 200	0,00%	35,991 €	4,07%
Sarquettes								
104-005		Sarquette translucide 40cc En polystyrène non expansé, sans bisphénol A, fond plat. Dimensions : 63 x 63 x 025mm, environ. Contact alimentaire. Carton de 5000 sarquettes.	BARQ 40CC TRANS. X 9000	16551 / Catalogue général ADELYA / P129	Carton 9000	0,00%	75,632 €	17,70%
104-006		Sarquette translucide 100cc En polystyrène non expansé, sans bisphénol A, fond plat. Dimensions : 92 x 92 x 032mm, environ. Contact alimentaire. Carton de 8000 sarquettes.	BARQ 125CC TRANS. X500	16523c / Catalogue général ADELYA / P129	Carton 5000	0,00%	47,184 €	17,70%

N° PRUX	Code adelya colonne à supprimer	DESIGNATION BPU variant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remis de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
							Avenant n° 1 JANVIER / FEVRIER / MARS 2023 (P1)	
104-007	16523C	Barquette translucide 125cc En polypropylène non expansé, sans bisphénol A, long plat. Dimensions : 191 x 107 x 035mm, environ. Contact alimentaire. Carton de 5000 barquettes.	BARQ 125CC TRANSL X500	16523C / Catalogue général ADELYA / P129	Carton 5000	0,00%	47.184 € (P0)	17,70%
104-008	16523F	Barquette translucide 250cc En polypropylène non expansé, sans bisphénol A, long plat. Dimensions : 112 x 088 x 033mm, environ. Contact alimentaire. Carton de 3000 barquettes.	BARQ 250CC TRANSL X500	16523F / Catalogue général ADELYA / P129	Carton 3200	0,00%	54.798 €	17,70%
104-009	16522G	Barquette translucide 375cc En polypropylène transparent non expansé, sans bisphénol A, long plat. Dimensions : 138 x 90 x 46mm, environ. Contact alimentaire. Carton de 2500 barquettes.	BARQ 375CC TRANSL X250	16522G / Catalogue général ADELYA / P129	Carton 2500	0,00%	54.869 €	17,70%
104-010	16523H	Barquette translucide 500cc En polypropylène non expansé, sans bisphénol A, long plat. Dimensions : 143 x 111 x 049mm, environ. Contact alimentaire. Carton de 1500 barquettes.	BARQ 500CC TRANSL X 250	16523H / Catalogue général ADELYA / P129	Carton 1500	0,00%	47.160 €	17,70%
Barquettes et bol scellables et film								
104-011	16633W	Barquette scellable 375cc En polypropylène translucide Dimensions : 137 x 96 x H 49mm, environ. Contact alimentaire. Carton de 2000 barquettes.	BARQ SCEL 375CC TRANSLX120	16633W / Catalogue général ADELYA / P130	Carton 1200	0,00%	58.679 €	17,70%
104-012	16524	Barquette scellable 480cc En polypropylène translucide Dimensions : 137 x 96 x H 68mm, environ. Contact alimentaire. Carton de 1600 barquettes.	BARQ SCEL 480CC TRANS X100	16524 / Catalogue général ADELYA / P130	Carton 1600	0,00%	53.861 €	17,70%
104-013	16633V	Barquette scellable 730cc En polypropylène translucide Dimensions : 192 x 137 x H 41mm, environ. Contact alimentaire. Carton de 1000 barquettes	BARQ SCEL 730CC TRANS X140	16633V / N/A	Carton 1200	0,00%	55.948 €	17,70%
104-014	16545C	Barquette scellable 1100cc En polypropylène translucide Dimensions : 160 x 130 x 042mm, environ. Contact alimentaire. Carton de 800 barquettes sans bisphénol A	BARQ GN 1/8 480CC BLC X1020	16545C / N/A	Carton 1020	0,00%	72.182 €	17,70%
104-015	16294A	Film thermoscellable 500m Polypropylène transparent 40µ Utilisation : 20' / +125' Contact alimentaire. Le rouleau de 500m.	BOL SCEL 350CC BLC X100	16294A / Catalogue général ADELYA / P130	Carton 600	0,00%	39.518 €	17,70%
104-016	16128A	Film thermoscellable 500m Polypropylène transparent 40µ Utilisation : 20' / +125' Contact alimentaire. Le rouleau de 500m.	FILM SCELLABLE 15CM X500M	16128A / N/A	Rouleau	0,00%	13.655 €	17,70%
Pot rond avec couvercle								
104-017	16078	Pot rond + couvercle Pot 100cc en rPET cristallin. Contact alimentaire. Carton de 2500 pièces.	POT EVAISE 100CC CRYSTALX100 COUV POT CRYSTAL Ø78 X100	16078R 16070H catalogue Solutions EMB POC ADELYA N° 1	Pot carton 2500 Couv carton 2000	0,00%	161.281 €	17,70%

CV



N° PRX	Code adelya colonne à supprimer	DESIGNATION BPU valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € en € HT	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
Films Aluminium, Etrables, Siliconés									
104-018	16004	Film aluminium alimentaire Epaisseur 10,5µm environ, grammage 8,5g/m linéaire environ, NF EN 602 et FDA 21 CFR, contact alimentaire En boîte distributrice avec lame de scie plastique. Rouleau de 200m x 44/45cm environ.	ALUMINIUM 200MX45CM BTE DIST	16004 / Catalogue général ADELYA / P125	Rouleau	0,00%	12,756 €	22,063	50,26%
104-019	16008A	Film aluminium alimentaire Epaisseur 10,5µm environ, grammage 8,5g/m linéaire environ, NF EN 602 et FDA 21 CFR, contact alimentaire En boîte distributrice avec lame de scie plastique. Rouleau de 200m x 44/45cm environ.	ALUMINIUM 200MX33CM BTE DIST	16008A / Catalogue général ADELYA / P125	Rouleau	0,00%	9,652 €	17,300	60,20%
104-020	16034	Film étirable alimentaire Epaisseur 0,1mm environ Conforme à la norme 2002/72/72, contact alimentaire En boîte distributrice avec lame de découpe en métal. Rouleau de 300m x 45cm environ.	FILM ALIM 300MX45CM BTE DIST	16034 / Catalogue général ADELYA / P125	Rouleau	0,00%	5,503 €	6,050	46,33%
104-021	16032	Film étirable alimentaire Epaisseur 0,1mm environ Conforme à la norme 2002/72/72, contact alimentaire En boîte distributrice avec lame de découpe en métal. Rouleau de 300m x 30cm	FILM ALIM 300MX30CM BTE DIST	16032 / Catalogue général ADELYA / P125	Rouleau	0,00%	3,856 €	5,555	44,05%
104-022	16108	Papier cuisson alimentaire Siliconé double face 100% cellulosique, Dimensions : 60 x 40cm environ, Epaisseur 22/25µm, 40/41g/m2, Conforme aux normes NF EN ISO en vigueur, contact alimentaire. Paquet de 500 feuilles	PAPIER CUISSON 40X60CMX500	16108 / Catalogue général ADELYA / P126	paquet 500F	0,00%	19,033 €	22,627	26,16%
104-023	16108A	Papier cuisson alimentaire Siliconé double face 100% cellulosique, Dimensions : 53 x 32/33cm environ, Epaisseur 22/25µm, 40/41g/m2, Conforme aux normes NF EN ISO en vigueur, contact alimentaire. Paquet de 500 feuilles.	PAPIER CUISSON 32X53CMX500	16108A / Catalogue général ADELYA / P126	paquet 500F	0,00%	18,093 €	22,122	22,27%
Sanipousses									
104-024	Code	Sanipousses goblets 110cc avec couvercle en polypropylène basse densité. Dimensions : 583 x 293 x 325mm environ. Contact alimentaire. Carton de 500 goblets.	GO10 GOB SANIPOUSSE 110CC X500	Code en création/GO10N/A/	Carton 500	0,00%	81,220 €	84,097	4,65%
104-025	16551	Sanipousses 220cc avec couvercle en polypropylène basse densité. Dimensions : 585 x 395 x 240mm environ. Contact alimentaire. Carton de 240 barquettes avec couvercles.	BARQ-COUV 220CC SANIPO X240	16551 / Catalogue général ADELYA / P N/A	Carton 240	0,00%	76,653 €	82,309	4,66%
Protection à usage unique Culiers, Charbonnets									

OK

N° PRIX	Code adelya colonne à supprimer	DESIGNATION BPU valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
104-026	30064D	Calot blanc plat savé non tissé En polypropylène, 40g/m2 environ. Sachet de 100 calots.	CALOT PAPIER BLANC X100	30064D / Catalogue général ADELYA / P155	Sachet 100	0,00%	4,459 €	Avenant n° 1 JANVIER, FEVRIER, MARS 2023 (P1)	11,08%
104-027	30082A	Charlotte à visière blanche non tissé En polypropylène, 1215g/m2 environ. Couture et élastique. Boîte de 100 charlottes.	CHARLOTTE CLIP Ø50 BLC X100	30082A / Catalogue général ADELYA / P154	Sachet 100	0,00%	2,770 €		0
104-028	30084A	Charlotte rotée blanche non tissé En polypropylène, 1012g/m2. Couture et élastique. Sachet de 100 charlottes.	CHARLOTTE CLIP Ø50 BLEU 100	30084A / Catalogue général ADELYA / P154	Sachet 100	0,00%	2,841 €		0
104-029	30082A	Charlotte clip blanche non tissé En polypropylène, 10g/m2 environ, diamètre 48cm environ. Elastique thermocollé (sans latex), extrémités soudées. Sachet de 100 charlottes.	CHARLOTTE CLIP Ø10 BLC X100	30082A / Catalogue général ADELYA / P154	Sachet 100	0,00%	2,777 €		0
Masque de protection									
104-030	30100A	Masque hygiène papier blanc 2 plis, bords cousus, 2 élastiques. Dimensions : longueur 19/20cm environ, largeur 7/7,5cm environ. Boîte de 100 masques.	MASQUE PAP 2P BLANC X100	30100A / Catalogue général ADELYA / P154	Boîte 100	0,00%	1,479 €		0
104-031	32129A	Masque médical 3 plis Type I EN 14683 - 2014 Face externe bleue, face interne blanche hyposensibilisante. Boîte de 50 masques.	MASQUE NT 3P TYP II BLEU X50	32129A	Boîte 50	0,00%	3,113 €		8,00%
Gants de protection, Manchettes									
104-032	30002A	Gant latex micro-poudré Normes : EN 420, EN 374-1+2, EN 455-1+2 Tailles : 67/89 minimum. Contact alimentaire Boîte de 100 gants.	GANT LATEX NP BLC X100 Nota: la crise sanitaire impacte les disponibilités des matières; produit susceptible de variation	30002A/B/C/D / Catalogue général ADELYA / P150	Boîte 100	0,00%	6,059 €		0
104-033	30002A	Gant latex non poudré Normes EN 420, EN 455-1+2-3 (non alimentaire) Tailles : 67/89 minimum. Contact alimentaire Boîte de 100 gants.	GANT LATEX NP BLC X100 Nota: la crise sanitaire impacte les disponibilités des matières; produit susceptible de variation	30002A/B/C/D / Catalogue général ADELYA / P150	Boîte 100	0,00%	6,059 €		0
104-034	30016A	Gant vinyle poudré Normes EN 420, EN 374-1+2-3, EN 455-1-2 Tailles : 67/89 minimum. Contact alimentaire Boîte de 100 gants.	GANT VINYL NP BLC X100 Nota: la crise sanitaire impacte les disponibilités des matières; produit susceptible de variation	30016A/B/C/D / Catalogue général ADELYA / P150	Boîte 100	0,00%	5,500 €		0
104-035	30016A	Gant vinyle non poudré Normes EN 420, EN 374-1+2-3, EN 455-1-2 Tailles : 67/89 minimum. Contact alimentaire Boîte de 100 gants.	GANT VINYL NP BLC X100 Nota: la crise sanitaire impacte les disponibilités des matières; produit susceptible de variation	30016A/B/C/D / Catalogue général ADELYA / P150	Boîte 100	0,00%	5,500 €		0
104-036	30018A	Gant nitrile bleu non poudré Normes EN 420, EN 374-1+2, 455-1-2 Tailles : 67/89 minimum. Contact alimentaire Boîte de 100 gants.	GANT NITRILE NP BLEU X100 Nota: la crise sanitaire impacte les disponibilités des matières; produit susceptible de variation	30018A/B/C/D / Catalogue général ADELYA / P150	Boîte 100	0,00%	8,200 €		0
104-037	30028	Manchette de protection blanche En polyéthylène 2022g environ, 2 élastiques soudés en coudouche. Dimensions : 40 x 20cm environ. Contact alimentaire Sachet de 100 manchettes.	MANCHETTE PE BLANC X1000	30028 / Catalogue général ADELYA / P153	Boîte 1000	0,00%	24,500 €		14,59%

Blouses, Combinaisons, Tabliers

AVENANT N° 1 - BPU AVEC REVISION TRIMESTRIELLE N° 1

CK



N° PRIX	Code adelya colonne à supprimer	DESIGNATION BPU valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remis de votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remis de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
104-033	30286	Blouse blanche non tissé En polypropylène, 35/40g/m2 environ, Cousure, élastiquée au poignet, fermeture, boutons pressions, 2 poches, Tailles : S à XL minimum, Lot de 10 blouses.	BLOUSE POCHE BLC X50	30286/ Catalogue général ADELYA /156	Lot 50	0,00%	54,888 €	Avenant n° 1 JANVIER / FEVRIER / MARS 2023 (P1)	17,00%
104-039	30186	Combinaison blanche à capuche non tissée En polypropylène, 30/40g/m2 environ, Cousure, élastiquée aux poignets, chevilles et capuche, Ouverture faciale par fermeture glissière, Tailles : L à XXL minimum, La combinaison.	COMBINAISON CAPUCHE	30186/ Catalogue général ADELYA /157	Lot 25	0,00%	35,944 €	37,840	5,30%
104-040	30228D	Tablier blanc En polyéthylène gaufré 2025µ environ, Dimensions : 120 x 70cm environ, Sachet de 100 tabliers.	TABLIER GAUFRE 20µ BLC X100	30228D/ Catalogue général ADELYA /	Sachet 100	0,00%	3,951 €	4,455	12,76%
Surchausures, Kit "Visiteur"									
104-041	30152X	Surchausure bleue En polyéthylène 25µm environ, Avec élastique serrage à la cheville, Disponible en 36/58cm et 41cm environ, Sachet de 100 surchausures.	SURCH VISITEUR CPE BLEUX100	30152X/ Catalogue général ADELYA / N/A	Sachet 100	0,00%	2,199 €	2,565	18,00%
104-042	30156	Surchausure blanche non tissé En polypropylène 30/40g/m2 environ, soudure cousure, élastique chevilles Dimensions : 16,5/18 x 35/41cm environ, Sachet de 100 surchausures.	SURCH BLC SEMELLE BLEUX400	30156/ Catalogue général ADELYA /P158	Sachet 400	0,00%	36,930 €	45,160	16,00%
104-043	30188	Kit "Visiteur" Contient : Surchausures en CPE bleu, charlotte ronde 40cm environ, masque papier 1 pl, blouse en PE Lot de 10 kits.	KIT VISITEUR (4 PDTS)	30188/ Catalogue général ADELYA /P157	Lot 100	0,00%	53,972 €	58,560	8,50%
Sacs multi-usages									
104-044	16090F	Sac congélation En polyéthylène transparent 9µ, Avec liens et bande d'écriture, rouleau sous boîte, Dimensions : 19 x 22cm, Contact alimentaire, Boîte de 50 sacs.	SAC CONGELATION 18X25 X40	16090F/ Catalogue général ADELYA / P126	Boîte 40	0,00%	0,747 €	0,101	10,33%
104-045	36031F	Sac multi-usages 17 x 22cm En polyéthylène transparent haute densité 9µ, Contact alimentaire, Carton de 100 sacs.	SAC PRELEV. 17X22 TR X1000	36031F/ Catalogue général ADELYA /126	Carton 1000	0,00%	2,997 €	2,997	0
104-046	36031G	Sac liasse multi usages 23 x 31cm En polyéthylène transparent haute densité 9µ, Contact alimentaire, Carton de 1000 sacs.	SAC PRELEV. 23X31 TR X1000	36031G/ Catalogue général ADELYA /P126	Carton 1000	0,00%	4,941 €	4,941	0
Allumettes									
104-047	16178	Allumettes Sans soufre, Boîte de 100 allumettes	ALLUMETTES MENAGERE BTE	16178	Boîte	0,00%	2,237 €	2,237	0

ADELYA TERRE D'HYGIENE
 55 Grande Rue
 71 Saint-Jilhe
 36000
 Téléphone : 03 48 21 40 00
 Fax : 03 48 21 40 01
 SIRET : 348 214 404 00017 - APE : 4844Z

OK

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 083-218301323-20230330-9_2023-DE

Avenant n° 1

Portant modification des prix du marché N° AOO3_HYGIENE2021
« Accord-cadre de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage
et d'hygiène pour les collectivités locales »
Lot n° 5 : 105 Produits papiers à usage unique (Hors couches),
pour circonstances imprévisibles

ENTRE :

M., Maire de....., agissant pour et au nom de la commune, en vertu
d'une délibération du Conseil Municipal, en date du

(à personnaliser)

Ci-après dénommée « la commune »,

ET

La **SAS ADELYA TERRE D'HYGIENE** au capital de 7 000 000 €, immatriculée au RCS de PONTOISE sous
le numéro de SIREN : 348 214 404, prise en la personne de représentant légal en exercice, domicilié de
droit en cette qualité au siège social sis 10-14 Rue de la Pâture - 95870 BEZONS Cedex,

Ci-après dénommée « la SAS ADELYA ».

La commune et la SAS ADELYA sont chacune désignées par le terme de « Partie » et ensemble comme
« Les Parties ».

IL EST AU PRÉALABLE EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en date du 12 août 2021, avec une date limite de remise des offres fixée au 24 septembre 2021, à 23h00, par le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), coordonnateur du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var, dont la Ville de est adhérente.

Au terme de cette procédure, l'accord-cadre N° AOO3_HYGIENE2021 de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales - Lot n° 5 : I05 Produits papiers à usage unique (Hors couches), a été attribué à la SAS ADELYA.

Par délibération n° en date du, le Maire a été autorisé à signer l'**ACCORD-CADRE N AOO3_HYGIENE2021 - Fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales**, Lot n° 5 : I05 Produits papiers à usage unique (Hors couches), lequel a été notifié à la SAS ADELYA, le

L'accord-cadre est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2023.

L'accord-cadre prévoit à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots une révision des prix ANNUELLE pour le lot n° 5 – I05, sur la base de l'indice INSEE suivant :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation du lot	Indices INSEE
5	I05	Produits papiers à usage unique (Hors couches)	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 32.9 - Produits manufacturés n.c.a. Prix de marché - Base 2015 - Données mensuelles brutes - Identifiant 010534749

Une clause limitative dite « butoir » est prévue également et l'évolution du prix de règlement résultant de l'appréciation de la révision de prix (remise et rabais déduit) sera limitée à une augmentation de :

- 4 % maximum par an pour tous les lots.

Rappel du contexte :

Le 15 septembre 2022, le Conseil d'Etat a rendu un avis n° 405540, qui entérine sous certaines conditions la possibilité de réviser les clauses contractuelles portant sur les prix, afin de les adapter à la hausse des coûts des matières premières, lorsque cette disposition n'était pas prévue au marché. Le Conseil d'Etat opère un rappel du cadre juridique applicable, notamment des dispositions des articles L. 2194-1 et L. 3135-1 du Code de la commande publique, selon lesquelles un marché ou un marché de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque, notamment, les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux (1°) ou sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues (3°) ou ne sont pas substantielles (5°) ou encore sont de faible montant (6°).

Le Conseil d'Etat rappelle que les « circonstances imprévues » qui rendent nécessaires une modification sont celles qu'une autorité diligente ne pouvait pas prévoir (articles R. 2194-5 et R. 3135-5 du Code de la commande publique) et que, en pareil cas, s'agissant des marchés conclus par un pouvoir adjudicateur, chaque modification ne peut excéder 50 % du montant du marché initial, des modifications successives ne devant pas avoir pour objet de contourner les obligations de publicité et de mise en concurrence (articles R. 2194-3 et R. 3135-3 du même code).

Le 30 août 2022, la SAS ADELYA a rencontré le SIVAAD pour lui faire part de charges extracontractuelles pesant sur les prix prévus initialement au marché et ne pouvant être absorbés par la clause de révision des

prix prévue en janvier 2023. Ces charges sont engendrées par les hausses de prix des fournisseurs d'articles d'entretien, de nettoyage et d'hygiène.

Le 15 novembre 2022, la SAS ADELYA a produit un mémoire en réclamation, accompagné des tableaux et justificatifs suivants, qui ont fait l'objet de vérifications par la commune :

- le **Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot n° 5 – I05**, avec une révision trimestrielle n° 1 pour la période Janvier 2023 / Février 2023/ Mars 2023 (voir annexe n° 2),
- une **attestation du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix, par famille de produits pour le lot n° 5 – I05**, depuis le 1^{er} juillet 2021 (voir annexe n° 3),
- les **courriers des fournisseurs attestant des hausses de prix se répercutant sur le lot n° 5 - I05** (voir annexe n° 4).

Lot n° 5 – I05 Produits papier à usage unique (Hors couches)

Au vu des éléments fournis par la SAS ADELYA, on constate les faits suivants :

- Famille de produits « Essuyage – Sèches-mains » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausses de + 20 % à 59,88 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Essuyage - Essuie-mains en rouleaux » (6 postes de prix impactés sur 6 au total) : hausses de + 14,90 % à 64,05 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Essuyage – Essuies - Tout » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausses de + 55,34 % à 61,88 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Essuyage - Essuyage industriel » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausses de + 49,12 % à 53,30%, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Sèche Mains » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausse de + 13,35 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Papiers hygiéniques - En rouleaux » (8 postes de prix impactés sur 8 au total) : hausses de + 14,90 % à 67,63 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Papiers hygiéniques - Enchevêtré » (1 poste de prix impacté sur 1 au total) : hausse de + 45,10 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Les Nappages – Damassés » (2 postes de prix impactés sur 2 au total) : hausses de + 8,73 % à 8,99 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Les Nappages – non tissés » (1 poste de prix impacté sur 1 au total) : hausse de + 5,01 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Les Nappages – nappes découpées » (1 poste de prix impacté sur 1 au total) : hausse de + 4,94 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.
- Famille de produits « Les serviettes » (5 postes de prix impactés sur 5 au total) : hausses de + 4,99 à + 44,66 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.

- Famille de produits « Essuyage corporel, protection » (4 postes total) : hausses de + 4,00 % à 65,41 %, entre juillet 2021 et octobre 2022.

**36 postes de prix impactés sur 36 dans le BPU.
Pas de rupture d'articles.**

Afin de ne pas vendre ses produits en dessous du prix d'achat, la SAS ADELYA doit répercuter ces hausses sur le prix de tous les articles du BPU du lot n° 5 I05 qui augmentent de + 4,00 % à + 67,63 %, par rapport aux prix du BPU initial établi en septembre 2021.

Par conséquent, eu égard à ce nouveau contexte juridique, il est proposé de mettre en place un avenant n°1 avec la SAS ADELYA, afin de modifier la clause de révision des prix prévue au marché qui n'est plus adaptée du fait des circonstances imprévisibles survenues.

Modifications introduites par l'avenant n°1 :

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'acter les modifications suivantes du fait de circonstances imprévisibles survenues dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre AOO3_HYGIENE2021 - Accord-cadre de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales - Lot n° 5 : I05 Produits papier à usage unique (Hors couches) :

- la **modification de la clause de révision des prix** prévue initialement une fois par an, dans les conditions définies à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, **dont la nouvelle périodicité est trimestrielle,**
- la **mise en place d'une clause de « revoyure » trimestrielle,** permettant de d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, jusqu'à son terme.

IL A DONC ETE CONVENU CE QUI SUIV**Article 1 : Objet de l'avenant n° 1**

Depuis le début d'année 2022, la SAS ADELYA fait face à une succession de hausses des prix de matières premières entrant dans la composition de certains articles du lot n° 5 I05 : Produits papier à usage unique (Hors couches), rendant difficile l'exécution de l'accord-cadre, dont le terme est fixé au 31 décembre 2023.

Ces circonstances imprévisibles ne pouvaient raisonnablement être prévues par les parties lors de la passation du marché et l'augmentation des dépenses qu'elles entraînent pour la SAS ADELYA ont dépassé les limites ayant pu être envisagées.

L'accord-cadre prévoit à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) une révision des prix du Bordereau des Prix Unitaires contractuel annuelle pour le lot n° 5 – I05, sur la base de l'indice INSEE détaillé à la page 2 du présent avenant. Une clause limitative dite « butoir » est prévue également et l'évolution du prix de règlement résultant de l'appréciation de la révision de prix (remise et rabais déduit) est limitée à une augmentation de 4 % maximum par an pour le lot n° 5 – I05.

Au regard des circonstances imprévisibles survenues, la clause de révision des prix sera insuffisante et ne couvrira pas le prix d'achat des articles du lot n° 5 I05, impactés par les hausses des matières premières. Par conséquent, il est proposé de la modifier, conformément aux dispositions de l'article R.2194-5 du code de la commande publique.

La révision des prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) contractuel du lot n° 5 I05 aura une périodicité trimestrielle et sera réalisée par la SAS ADELYA sur la base de justificatifs attestant des charges exceptionnelles et de leurs répercussions (*attestations du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix par famille de produits, courriers des fournisseurs justifiant les hausses des prix des matières premières...*). La SAS ADELYA s'engage à remettre les justificatifs énoncés ci-avant, à minima un mois avant la fin du trimestre de révision concerné.

Cette révision des prix trimestrielle ne doit pas avoir pour conséquence d'entraîner une hausse supérieure à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article 5 du cahier des Clauses administratives Particulières, les prix catalogue sont ajustables sur la base des nouveaux tarifs du fournisseur, à la date annuelle de changement de ces tarifs, sur lesquels sera automatiquement appliqué le taux de remise consenti au marché. Par conséquent, ils ne sont pas concernés par les dispositions du présent avenant n°1.

Article 2 : Clause de « revoyure »

Les Parties conviennent d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, tous les 3 MOIS, à compter de la notification du présent avenant n° 1 et ce, jusqu'à la fin de l'accord-cadre prévu au 31 décembre 2023.

A l'issue de chaque période de 3 mois, et après étude des éléments portés à sa connaissance par la SAS ADELYA, la commune se réserve unilatéralement la possibilité :

- de poursuivre l'exécution du marché avec une nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, dans les conditions prévues à l'article 1 du présent avenant, si les conditions économiques du marché se dégradent à nouveau,
- de poursuivre l'exécution du marché sans nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, si les conditions économiques du marché sont rétablies,



- de résilier le marché de sa propre initiative ou à la demande du titulaire à l'article 40 du CCAG-FCS, si les conditions économiques du marché n'étaient plus tenables, ou si le plafond de 50 % du montant initial du marché était atteint.

Dans le cas de l'application d'une nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, celle-ci sera entérinée par un nouvel avenant.

Article 3 : Synthèse générale financière

Conformément à l'article R.2194-3 du code de la commande publique, la mise en place de l'avenant n° 1 ne doit pas avoir pour effet une hausse supérieure à 50 % du montant du marché initial.

Article 4 : Prolongation des délais

Sans objet.

Article 7 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 prend effet à compter de sa date de notification, après signature par les parties.

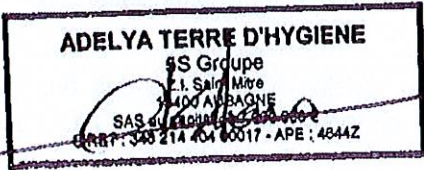
Article 8 : Dispositions générales

Toutes les autres clauses du marché n° AOO3_HYGIENE2021 « Accord-cadre de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales » n° 5 I05 : Produits papier à usage unique (Hors couches), sont inchangées et devront être exécutées telles qu'elles ont été définies dans les pièces contractuelles du marché, jusqu'à son terme le 31 décembre 2023.

Fait à ...Aubagne....., Le 16 décembre 2022.....

En trois exemplaires originaux

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »

Pour la SAS ADELYA,	Pour la Commune,
Madame Caroline KAHANA, Directrice commerciale <i>lu et approuvé</i> 	Le Maire

CK



Annexes :

- ANNEXE N° 1 : **Pouvoir de signature à Madame Caroline KAHANA, représentant la SAS ADELYA, dument habilitée.**
- ANNEXE N° 2 - **Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot n° 5 – I05, avec une révision trimestrielle n° 1 pour la période Janvier 2023 / Février 2023/ Mars 2023.**
- ANNEXE N° 3 - **Attestation du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix, par famille de produits, pour le lot n° 5 – I05, depuis le 1er juillet 2021.**
- ANNEXE N° 4 - **Courriers des fournisseurs attestant des hausses de prix se répercutant sur le lot n° 5 - I05.**

NOTIFICATION DE L'AVENANT N° 1 AU TITULAIRE (Date de prise d'effet)

en cas d'envoi de l'avenant n° 1 au titulaire par courrier recommandé avec AR : agraffer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire, valant date de notification.

en cas de remise de l'avenant n° 1 au titulaire : faire compléter et signer le récépissé ci-dessous :

Le titulaire apposera la formule : « Reçu à titre de notification une copie du présent avenant n° 1 »	
A	Le Signature

Pour mémoire : Date et signature originales

ck

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 083-218301323-20230330-9_2023-DE



OK

N° PRIX	DESIGNATION BPU valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
						(P0)	(P1)	
105-007	Rouleau Essuie-mains type/équivalent Ultra Cut Midi Issu de la technologie Hydraplus. 2 plis, pure ouate de cellulose. 19g/m2 environ. Dimensions : 18,3cm environ, diamètre mandrin 39,5mm environ. Ecolabel. Contact alimentaire. Rouleau de 150m.	ENR ULTRACUT MIDI 150M BLC X6	40392A / Catalogue général ADELYA / P61	Coils de 6Rouleau 150M	0,00%	22.871 €	52.172 €	54,15%
105-008	Rouleau Essuie-mains dévidage central 2 plis, papier recyclé couleur havane, 19g/m2 environ. Dimensions : 20 x 30cm environ. Rouleau de 1000 formats.	BOB 1000F 2P 20X30 CHAMOIS X2	40072 / Catalogue général ADELYA / P66	Coils de 2Rouleau 1000F	0,00%	7.633 €	11.379 €	49,12%
Essuies-Tout								
105-009	Bobine Essuie-tout à dévidage central 2 plis, collé, pure ouate 17g/m2 environ. Traitement WS. Dimensions : 20 x 35cm environ. Bobine de 450 formats.	BOB 450F DC GAUF 20X35 BLCX 6	40050 / Catalogue général ADELYA / P64	Coils de 6Bobine 450F	0,00%	13.404 €	21.692 €	61,88%
105-010	Essuie-tout 2 plis, papier recyclé, 17 à 18,5g/m2 environ. Dimensions : 22x23 x 22/23cm environ. Ecolabel. Rouleau de 52 formats	ESSUIE TOUT 2P 52FT ECOLO	40089 / Catalogue général ADELYA / P65	Coils de 48 Rouleau 52F	0,00%	14.501 €	22.524 €	55,34%
Essuyage Industriel								
105-011	Bobine essuyage industriel chamois 2 plis, lisse, ouate de cellulose. 19 à 20g/m2 environ. Traitement WS. Dimensions : 20 x 30cm environ. Bobine de 1000 formats x 2.	BOB 1000F 2P 20X30 CHAMOIS X2	40072 / Catalogue général ADELYA / P66	Lot de 2 bobines	0,00%	7.633 €	11.379 €	49,12%
105-012	Bobine essuyage industriel blanc 2 plis, gaufre colle, pure ouate, 17 à 18,5g/m2 environ. Traitement WS. Dimensions : 22 x 30cm environ. Contact alimentaire. Bobine de 1000 formats.	BOB 1000F 2P GAUF 22X30 BLC X2	40071 / Catalogue général ADELYA / P66	Lot de 2 bobines	0,00%	10.114 €	15.499 €	53,30%
Sèche Mains								
105-013	Sèche mains type/équivalent Airblade V HU02 En plastique ABS/PPB blanc avec additif antibactérien moule. Capteur de proximité, sans contact. Avec filtre Hepa, temps de séchage 12 secondes environ. Longueur 285/394mm environ, largeur 232/234mm environ.	SECHE MAIN AIRBLADE HU02 BLC	48000S / Catalogue général ADELYA / P68	Le sèche mains	0,00%	795,813 + écolaxe 0,42	902,063 €	13,35%



ck

N° PROX	DESIGNATION BPU valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	Taux de REMISE	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
105-014	Sèche mains type/équivalent Airblade AB14 Coque en polycarbonate ABS blanc avec additif antibactérien moulu dans la façade et dans les lames. Dos de l'appareil et équerre de fixation en acier galvanisé. Activation par détecteur infrarouge, sans contact avec l'appareil. Avec filtre Hepa. temps de séchage 12 secondes environ. Longueur 430/661mm environ, largeur 303/343mm environ.	SECHE MAIN AIRBLADE AB14 GRIS	48000P/ Catalogue général ADELYA / P68	Le sèche mains	0,00%	1167,688 + écotaxe 0,42 (P0)	13,45%
						1 322,795 € (P1)	
Papiers hygiéniques En rouleaux							
105-015	Papier hygiénique blanc Maxi Jumbo 2 plis, micro gaufrés collés, pure ouate 15116g/m2 environ. Conforme aux normes en vigueur. Paquet de 12 rouleaux de 160 mètres.	PAP HYG MINI JUMBO BLC X12	42042/ Catalogue général ADELYA / P73	paquet de 12 rouleaux	0,00%	9,699 €	65,74%
105-016	Papier hygiénique blanc Maxi Jumbo 2 plis, micro gaufrés collés, pure ouate 159/m2 environ. Conforme aux normes en vigueur. Paquet de 12 rouleaux de 180 mètres.	PAP HYG MINI JUMBO 180M BLCX12	42160/ Catalogue général ADELYA / P73	paquet de 12 rouleaux	0,00%	11,315 €	63,49%
105-017	Papier hygiénique blanc Maxi Jumbo 2 plis, micro gaufrés collés, pure ouate 15116g/m2 environ. Conforme aux normes en vigueur. Paquet de 6 rouleaux de 350 mètres.	PAP HYG MAXI JUMBO BLC X6	42044/ Catalogue général ADELYA / P73	paquet de 6 rouleaux	0,00%	11,596 €	62,63%
105-018	Papier hygiénique blanc Maxi Jumbo 2 plis, collé, pure ouate 15,59g/m2 environ. Ecoblabe. Paquet de 6 rouleaux de 350 mètres.	PAP HYG MAXI JUMBO BLC X6	42044/ Catalogue général ADELYA / P73	paquet de 6 rouleaux	0,00%	11,596 €	62,63%
105-019	Papier hygiénique blanc Maxi Jumbo 2 plis, micro gaufrés collés, pure ouate 14116g/m2 environ. Conforme aux normes en vigueur. Paquet de 6 rouleaux de 380 mètres.	PAP HYG MAXI 380M BLC X6	42164/ Catalogue général ADELYA / P73	paquet de 6 rouleaux	0,00%	12,033 €	64,75%
105-020	Papier hygiénique blanc dévidage central Type/équivalent Smartone T8 Maxi. 2 plis, distribution feuille à feuille. Dimensions feuille : 13/13,5 x 18/19cm environ. Longueur totale 207m. Paquet de 6 rouleaux de 1150 formats.	PAP HYG SMARTONE T8 MAXI BLCX6	42038/ Catalogue général ADELYA / P70	paquet de 6 rouleaux	0,00%	24,529 €	58,37%
105-021	Papier hygiénique blanc Rouleau 2 plis, gaufré 16,517g/m2 environ. Dimensions : 9/9,25 x 10,9/11,7cm environ. Paquet de 96 rouleaux de 200 formats.	PAP HYG 200F 2P TRAD BLC X6	42002A/ Catalogue général ADELYA / P71	paquet de 96 rx	0,00%	13,629 €	67,63%
105-022	Papier hygiénique distribution feuille à feuille 2 plis, dimensions : 9,9 environ x 11,5cm environ. Ecoblabe. Carton de 36 rouleaux de 800 formats.	PAP HYG SYSTEM 800F 2P ECO XG6	42027/ Catalogue général ADELYA / P70	Paquet de 36 rx	0,00%	37,706 €	14,90%

N° PRX	DESIGNATION BPU valant descriptif technique	DESIGNATION COMMERCIALE	REFERENCE CATALOGUE	VOTRE CONDITIONNEMENT	TAUX DE REMISE	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	Prix unitaire remisé de votre conditionnement en € HT	% d'augmentation
05-036	Drap d'examen blanc 2 plis, pure cellulose, lisse ou micro- gaudré, emballage individuel. Rouleau pré-découpé, sans chlore. Dimensions : 50 x 34cm environ Ecolabel. Paquet de 135 formats.	DRAP EXAM MICROG 50X34 2P BLC	30320/ Catalogue général ADELYA / P158	Cois de 9 rouleaux de 135F	0,00%	21,014 € (P0)	34,752 € (P1) Avenant n° 1 JANVIER, FEVRIER, MARS 2023	65,41%

ADELYA TERRE D'HYGIENE
 55 Groupe
 Z.I. Saint-Mère
 34094 YVIGNE
 SAS au capital de 100 000 €
 SIRET : 348 344 000 017 - APE : 4604Z

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 083-218301323-20230330-9_2023-DE



CK

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 083-218301323-20230330-9_2023-DE
